



Bulletin Officiel

N° 5607 Lundi 14 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MODERN LEASING 2018 - 1 »	25
---	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING SA - AGO -	26
TUNIS RE - AGO -	27
NEW BODY LINE SA - AGO -	28
OFFICE PLAST - AGO -	29
SOCIETE ADWYA - AGO -	30
SOCIETE ADWYA - AGE -	30

INFORMATIONS POST AGO

ZITOUNA TAKAFUL - AGO -	31-35
BEST LEASE - AGO -	36-38
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO -	39-42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- CEREALIS
- SOTUMAG
- TAWASOL GROUP HOLDING - TGH -
- FCP AXIS AAA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- CEREALIS

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEES AU 31 MARS 2018

- SICAV L'INVESTISSEUR

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Modern Leasing Subordonné 2018-1 »**

BH INVEST, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné **«Modern Leasing Subordonné 2018-1»** de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 DT, ouvertes au public le 14 mars 2018, ont été clôturées le **11 mai 2018**, pour un montant de **17 000 000 DT**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 25 juin 2018 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2017 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2017 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
9. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
10. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 11H00 mn à l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, des comités émanant du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2018, 2019 & 2020.

Remarque : Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Vendredi 08 juin 2018 à 10h00** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2017.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement de mandat de cinq administrateurs,
8. Nomination d'un commissaire aux comptes
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le jeudi **24 Mai 2018 à 9H 30 mn à son siège social sis à la Z.I N° 2 Medjez El Bab** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017,
- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2017,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2017
- Nomination des administrateurs pour les exercices 2018-2019-2020,
- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019 et 2020.
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2018-2019 et 2020.
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 10 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2017
7. Approbation du programme d'investissement 2018-2019 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
8. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des membres du comité d'Audit permanent pour les exercices 2018,2019 et 2020
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit permanent et administrateurs membres du comité des Ressources Humaines
10. Délégation de pouvoirs nécessaires

2018 - AS - 5971

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 11 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2018 - AS - 5972

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2018, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaïque

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaïque relatif à l'exercice 2017, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2017

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017 de **3 452 881** dinars, comme suit :

Résultat de l'exercice	3 452 881
Résultat reporté	(4 994 657)
Total 1	(1 541 776)
Résultat reporté après affectation du résultat de l'exercice	(1 541 776)
Total 2	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de l'Etat tunisien arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'Etat tunisien pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice
L'Etat tunisien	2020
Société ALKARAMA HOLDING S.A	2019
Société BANQUE ZITOUNA S.A	2019
Société PORTEFEUILLE INVEST SARL	2019
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	2019
Monsieur Makrem BEN SASSI	2018
Monsieur Adel GRAR	2018

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION : Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de Sheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI, Président du Comité de Supervision Sharaique et celui de Docteur Mounir TLILI, membre du comité de Supervision Sharaique arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats de :

- Sheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI, membre du comité de Supervision Sharaique et,
- Docteur Mounir TLILI, membre du Comité de Supervision Sharaique

Et ce, pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant brut de la rémunération du Comité de Supervision Sharaique, au titre de l'exercice 2018, à quarante mille dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant brut des jetons de présence de l'exercice 2018 comme suit :

- Président du Conseil d'Administration : Trois mille dinars par réunion avec un plafond de Douze mille dinars.
- Administrateur : Deux mille dinars par réunion avec un plafond de Huit mille dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : Fixation des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 comme suit :

- Président du Comité : Mille cinq cent dinars par réunion avec un plafond de Six mille dinars par Administrateur et par Comité.
- Membre du Comité : Mille dinars par réunion avec un plafond de Quatre mille Dinars par Administrateur par Administrateur et par Comité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat :

31/12/2017		31/12/2017		31/12/2016	
Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2017		Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1	Actifs incorporels	997 000	888 000	109 000	82 588
	AC11 Investissements de recherche et développement	289 500	837 000	541 500	82 588
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	0
	AC13 Fonds commercial				
	AC14 Comptes versés				
AC2	Actifs corporels d'exploitation	2 782 588	1 665 539	1 117 049	781 226
	AC21 Installations techniques et machines	2 474 035	1 448 908	1 025 127	700 335
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier	308 554	216 631	91 923	80 891
	AC23 Comptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3	Placements	56 475 261		56 475 261	39 201 178
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	2 780 684 000		2 780 684	3 000 000
	AC324 Bons et obligation émis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assur	8 000 000		8 000 000	3 000 000
	AC33 Autres placements financiers	0		0	0
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des PCP	1 489 000		1 489 000	200 000
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	40 000		40 000	80 000
	AC333 Prêts hypothécaires	0		0	0
	AC334 Autres prêts	0		0	0
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	45 024 000		45 024 000	25 070 000
	AC336 Autres	0 651		0 651	0 651
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	372 227		372 227	294 528
AC5	Part des assurances dans les provisions techniques	5 158 429		5 158 429	3 104 265
	AC510 Provisions pour primes non acquises	2 430 667		2 430 667	1 000 004
	AC520 Provisions d'assurance vie	740 925		740 925	500 948
	AC530 Provisions pour sinistres (ris)	96 249		96 249	0
	AC531 Provision pour sinistres (non vie)	1 091 568		1 091 568	703 453
AC6	Créances	14 982 335		13 099 601	10 781 405
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 648 956	1 022 003	12 626 953	9 369 385
	AC611 Primes acquises et non émises	-449 771		-449 771	-600 222
	AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 098 727	1 720 461	10 378 266	8 057 058
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 094 229	96 084	1 998 145	1 040 522
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 096		2 096	0
	AC63 Autres créances	1 310 269	43 199	1 267 070	912 019
	AC631 Personnel	6 277		6 277	20 700
	AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 001 595		1 001 595	662 971
	AC633 Débiteurs divers	302 597	43 199	259 398	228 004
AC7	Autres éléments d'actif	11 269 270	3 421 905	7 847 365	6 793 265
	AC71 Avance en banque, CCP, chèques et caisses	2 517 129		2 517 129	2 006 252
	AC72 Charges reportées	0		0	0
	AC721 frais d'acquisition reportés	3 854 000		3 854 000	3 406 200
	AC722 Autres charges à répartir	5 421 299	3 421 299	0	0
	AC733 Autres comptes de régularisation actif	0		0	0
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	1 152 012		1 152 012	917 028
	AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
	AC733 Autres comptes de régularisation	313 735		313 735	313 685
	Total de l'actif	91 296 260	7 629 194	83 667 066	61 023 895

- Suite -

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-1 541 776	-4 994 657
Total des capitaux propres après affectation	13 458 224	10 005 343
PA2 Provisions pour autres risques et charges	400 000	500 000
PA25 Autres provisions	400 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes	61 736 146	44 134 123
PA310 Provisions pour primes non acquises	16 188 262	12 806 262
PA320 Provisions d'assurance vie	23 095 635	16 362 979
PA330 Provisions pour sinistres (vie)	250 286	107 073
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	21 949 851	14 677 163
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	252 112	180 647
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 607 948	2 430 146
PA6 Autres dettes	4 331 929	3 835 401
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 306	41 809
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	2 125 093	1 899 766
PA63 Autres dettes	1 533 397	1 036 926
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	120 449	112 449
PA632 Personnel	402 340	204 837
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 010 606	719 640
PA64 Créanciers divers	500 133	369 901
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	199 764	115 870
Total du passif	70 269 787	51 018 542
Total des capitaux propres et du passif	83 725 011	61 023 885

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	capital	report à nouveau	résultat	total
capitaux propres avant affectation	15 000 000	-4 994 657	3 452 881	13 458 224
affectation résultat 2017		3 452 881	-3 452 881	0
capitaux propres après affectation	15 000 000	-1 541 776	0	13 458 224

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 28 أبريل 2018 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى : إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المالية 2017، تصادق على الموازنة و الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2017 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 95.187,500 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2017. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءاً تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2017. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية : أطلعت الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصول 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية وتصادق على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة : نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية حول نشاط الشركة خلال سنة 2017 وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2017 والبالغة 7.104.979,819 دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2016 والبالغة 970.395,845 دينار أي مجموع 8.075.375,664 دينار على النحو التالي :

• الأرباح الصافية لسنة 2017	7.104.979,819 دينار
• الأرباح المؤجلة عن سنة 2016	970.395,845 دينار
• مجموع الأرباح للتوزيع	8.075.375,664 دينار
• احتياطي إجباري (5%)	403.768,783 دينار
• الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	7.671.606,881 دينار
• الصندوق الاجتماعي	100.000,000 دينار
• نتائج مرحلة	7.571.606,881 دينار

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة : تقرّر الجلسة العامة العادية تبعا لقرار مجلس الإدارة عدد 74 بتاريخ 7 نوفمبر 2017 بتعويض السيد نزار العبيدي العضو بهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية بالسيدة رنيم الفقيه لتصبح تركيبة هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية كما يلي :

- سليم الفلاري رئيس
- جيلاني بن لاغة عضو
- رنيم الفقيه عضو

لمدة ثلاث سنوات 2017 و 2018 و 2019 . وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة السادسة: تقرر الجلسة العامة العادية تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة لثلاث سنوات 2018 و 2019 و 2020 على النحو التالي :

عضوان	- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة
عضوان	- بنك البركة تونس
عضو	- الشركة العربية الدولية لتأجير المعدات
عضو	- صندوق ثمار
عضو	- تعاونية التعليم للتأمين
عضو	- السيد ناصر حيدوسي
عضو	- صغار المساهمين
عضو مستقل	- السيد مولدي الولهازي
عضو مستقل	- السيد صلاح كانون

وتفوض الجلسة العامة العادية الى مجلس الإدارة كامل الصلاحيات لاختيار و تعيين العضو الممثل لصغار المساهمين وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة السابعة: تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع الأرباح لسنة 2017 المقتررة بـ 3 600 000 (12 % من رأس المال) والتي ستقتطع من منحة الإصدار لسنة 2013 وبهذا يكون التوزيع معفى من الخصم على المورد. سيتم توزيع هذه الأرباح ابتداء من 9 جويلية 2018. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة: تصادق الجلسة العامة العادية على تعديل العقد التأسيسي للشركة طبقا لأحكام القانون عدد 48 لسنة 2016 وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتمّ عم أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

(الوحدة: دينار تونسي)

31 ديسمبر 2016	31 ديسمبر 2017	
3 344 261	4 145 293	السيولة و ما يعادلها
207 451 727	254 640 605	مستحقات الإيجار المالي
6 983 771	8 883 295	عقود إيجار في طور الموافقة
8 011 239	9 290 136	المستحقات غير المدفوعة
-671 569	-632 123	الأرباح المعلقة
-6 816 690	-7 102 524	المخصصات
214 958 478	265 079 389	صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار
2 959 580	4 459 680	محفظه المساهمات
-30 000	-30 000	المخصصات
2 929 580	4 429 680	صافي محفظة المساهمات
5 512 852	5 551 532	الأصول الثابتة المادية
-1 975 327	-2 296 503	إجمالي الإستهلاكات
3 537 525	3 255 029	صافي الأصول الثابتة
279 042	287 042	الأصول الثابتة غير المادية
-96 913	-155 086	إجمالي الإستهلاكات
182 129	131 956	صافي الأصول الثابتة غير المادية
1 280 819	4 011 780	الأصول الجارية الأخرى
226 232 791	281 053 127	مجموع الأصول
616 945 157	191 333 835	التمويلات البنكية
4 648 051	5 801 025	تسييفات على عمليات الإيجار

- Suite -

10 653 362	15 620 996	المزودون والحسابات المتصلة بهم
942 116 6	7 666 378	الخصوم الجارية الأخرى
179 363 971	220 422 234	مجموع الخصوم
30 000 000	30 000 000	رأس المال الاجتماعي
17 839 627	14 643 396	الاحتياطي
-2 711 814	-2 711 814	أسهم ذاتية
916 874	11 127 704	الأموال الذاتية الأخرى
824 133	7 571 607	نتائج مؤجلة
0	0	النتيجة
46 868 820	60 630 893	مجموع الأموال الذاتية
226 232 791	281 053 127	مجموع الأموال الذاتية والخصوم

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2016

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية	إصدارات باس ليز	إحتياطي إعادة إستثمار	إحتياطي مخاطر التمويلات	نتائج مرحلة	الصدوق الاجتماعي	منحة الإصدار	الإحتياطي	اسهم ذاتية	رأس المال	المسمى
50 168 820	5 575 596	0	2 199 600	1 607 170	449 807	816 874	11 000 000	1 231 588	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 31/12/2016
0	-5 575 596		1 500 000		3 674 326	100 000		301 270			توزيع نتيجة 2016
0									-		اسهم ذاتية
-3 300 000	-				-3 300 000	-		-		-	توزيع الأرباح المقررة من الجلسة العامة
10 257 093		10 100 000			146 263	10 830				-	عمليات 2017
7 104 980	7 104 980										النتيجة المحاسبية لسنة 2017
64 230 893	7 104 980	10 100 000	3 699 600	1 607 170	970 396	927 704	11 000 000	1 532 858	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 31/12/2017
0	-7 104 980				6 601 211	100 000		403 769			توزيع نتيجة 2017
-3 600 000	-					-	-3 600 000	-		-	توزيع الأرباح المقررة من الجلسة العامة بتاريخ 28/04/2018
60 630 893	0	10 100 000	3 699 600	1 607 170	7 571 607	1 027 704	7 400 000	1 936 627	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 31/12/2017 بعد التخصيص

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017 qui s'élève à 214.017.081,013 Dinars, majoré du report à nouveau de 171.563.514,437 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 385.580.595,450 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	385.580.595,450
Réserves pour réinvestissements financiers	-100.043.250,000
Report à nouveau	285.537.345,450

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires, en franchise de retenue à la source, un montant de 72.250.000 dinars à prélever en premier lieu sur le compte « Prime d'émission » à concurrence du solde, soit pour un montant de 43.760.000 dinars et en deuxième sur les réserves facultatives pour le reliquat, soit un montant de 28.490.000 dinars.

Ces montants à prélever que ce soit sur la prime d'émission ou sur les réserves facultatives figurent parmi les capitaux propres de la banque antérieurs à 2013.

En conséquence, le dividende par action est fixé à 4,250 Dinars par action, soit 42,5% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 14 mai 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2010, d'un montant de 3.717.991,000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de quatre cent quatre-vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
(états financiers)
DU 01-01-17 AU 31-12-17
Unité = En millier DT

	<i>ACTIF</i>	NOTE	31-12-2017	31-12-2016	var	En %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	III-1	666 921	511 397	155 524	30,41%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	III-2	864 443	870 102	-5 659	-0,65%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	III-3	9 393 664	7 678 464	1 715 200	22,34%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	III-4	107 206	1 336 486	-1 229 280	-91,98%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	III-5	1 840 431	386 722	1 453 709	375,91%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	III-6	204 443	215 172	-10 729	-4,99%
AC 7	AUTRES ACTIFS	III-7	458 005	336 632	121 373	36,06%
	TOTAL A C T I F		13 535 113	11 334 975	2 200 138	19,41%

- Suite -

BILAN
(états financiers)
DU 01-01-17 AU 31-12-17
Unité = En millier DT

	<i>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</i>	NOTE	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	IV-1	25 354	779	24 575	3154,69%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	IV-2	1 248 830	838 619	410 211	48,92%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	IV-3	10 585 228	9 078 305	1 506 923	16,60%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	IV-4	247 445	183 145	64 300	35,11%
PA 5	AUTRES PASSIFS	IV-5	460 342	408 377	51 965	12,72%
	TOTAL PASSIF		12 567 199	10 509 225	2 057 974	19,58%
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	V				
CP 1	CAPITAL		170 000	170 000	0	0,00%
CP 2	RESERVES		512 374	484 183	28 191	5,82%
CP 3	ACTIONS PROPRES		-	-	-	
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		3	3	0	0,00%
CP 5	RESULTATS REPORTEES		285 537	171 564	113 973	66,43%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE		-	-	-	
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		967 914	825 750	142 164	17,22%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		13 535 113	11 334 975	2 200 138	19,41%

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES		AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017 AVANT REPARTITION	170 000	43 760	17 000	77 000	101 063	249 732	3	171 564	214 017	1 040 164
AFFECTATION AGO DU 30/04/2018					-	100 063		113 974	-214 017	-
DIVIDENDES		-43 760		-26 490						-72 250
TRANSFERT DES RESERVES				3 716		-3 716				-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017 APRES REPARTITION	170 000	-	17 000	52 233	101 063	312 057	3	288 538	-	967 914

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,564	173,627		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,782	117,828		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,566	100,604		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,965	102,993		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,847	103,877		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,489	15,495		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,362	113,404		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,112	1,113		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,042	102,074		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,594	1,595		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,114	42,126		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,952	56,970		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,814	124,957		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,100	122,381		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	153,337	154,266		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	559,046	561,800		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,482	131,554		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,150	139,246		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,937	140,781		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,263	119,291		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	120,785	121,896		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,958	170,620		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,048	100,691		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,355	106,494		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	167,496	167,665		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,914	146,057		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	114,340	114,138		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	117,079	117,332		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,973	23,999		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2363,315	2353,899		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,547	128,758		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,888	160,844		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,311	195,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,509	18,853		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5362,177	5380,924		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,832	2,878		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,431	2,461		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,247	1,265		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,152		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,179	1,186		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,194		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,679	129,718		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,988	124,061		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1119,259	1141,979		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,768	12,018		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,731	10,925		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,067	110,107
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,426	104,454
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,551	102,582
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,440	104,477
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,774	101,817
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,948	108,982
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,258	102,301
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,221	103,255
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,880	104,910
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,023	106,062
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,043	105,079
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,449	104,489
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,554	106,587
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,337	105,365
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,803	100,842
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,640	105,674
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,818	104,864
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	105,663	105,700
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,732	106,758
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,841	104,884
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,722	104,756
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,815	106,846
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,518	100,550

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,387	10,391
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,327	105,361
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,963	106,003
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,684	106,724
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,609	10,613
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	63,239	63,467
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,237	105,293
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,487	18,552
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	318,982	319,944
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,890	30,961
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2513,091	2514,899
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,754	77,217
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,903	57,922
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,434	116,778
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,969	106,955
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,950	10,972
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,956	11,993
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,398	15,468
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,528	14,615
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	16,121	16,185
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,692	13,731
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	157,007	157,573
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	146,356	146,814
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,708	9,677
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	124,615	124,899
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,381	93,770
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,007	98,482
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,433	99,536
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,507	115,411
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	101,274	101,196
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,691	10,633
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,694	107,414
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	166,313	166,738
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,782	114,987
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	113,326	114,284
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	119,120	120,914
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,114	217,653
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,265	193,920
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,180	165,138
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,611	25,108
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,864	153,018
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,480	120,889
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9208,152	9320,057
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,543	82,261
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1066,689	1077,225
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6068,401	6124,087
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5418,397	5460,164
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,415	102,486
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,313	126,405
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11787,219	11967,606

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société Industrielle CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Lotfi REKIK.

SOCIETE - CEREALIS-sa

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2 017	2 016
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		75 235	65 299
Moins : amortissements		<u>-63 891</u>	<u>-54 386</u>
<i>S/Total</i>	B.1	11 344	10 913
Immobilisations corporelles		4 895 998	3 936 469
Moins : amortissements		<u>-2 377 859</u>	<u>-2 035 967</u>
<i>S/Total</i>	B.2	2 518 139	1 900 502
Immobilisations financières		6 251 514	6 109 014
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B.3	6 251 514	6 109 014
Total des actifs immobilisés		8 780 996	8 020 428
Autres Actifs non courants	B.4	278 866	660 911
Total des actifs non courants		9 059 863	8 681 339
ACTIFS COURANTS			
Stocks	B.5	1 591 766	1 378 070
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		1 591 766	1 378 070
Clients et comptes rattachés	B.6	6 351 397	5 604 520
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		6 351 397	5 604 520
Autres actifs courants	B.7	1 748 652	1 649 563
Placements et actifs financiers	B.8	555 880	1 039 779
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	1 047 258	283 711
Total des actifs courants		11 294 953	9 955 643
Total des actifs		20 354 816	18 636 982

SOCIETE - CEREALIS-sa

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2 017	2 016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves		3 631 746	2 464 716
Resultats reportés		573 552	285 718
Autres capitaux propres		4 182 223	4 695 556
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		13 276 410	12 334 880
Résultat de l'exercice		1 747 876	1 454 863
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.10	15 024 285	13 789 743
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	550 466	213 782
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		550 466	213 782
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 680 189	1 482 166
Autres passifs courants	B.13	1 016 353	972 469
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	2 083 523	2 178 822
Total des passifs courants		4 780 065	4 633 457
Total des passifs		5 330 531	4 847 239
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		20 354 816	18 636 982

SOCIETE - CEREALIS-sa

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Note	2 017 Au 31/12/2017	2 016 Au 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	11 505 312	9 907 389
Production immobilisée		0	0
Autres produits d'exploitation		0	0
Total des produits d'exploitation		11 505 312	9 907 389
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R2	-37 771	-26 729
Achats de matières et d'approvisionnements consors	R3	6 560 249	5 650 273
Charges de personnel	R4	1 033 192	981 569
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	780 555	774 217
Autres charges d'exploitation	R6	926 307	686 350
Total des charges d'exploitation		9 262 532	8 065 680
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 242 779	1 841 710
Produits des placements	R7	181 967	187 222
Charges financières nettes	R8	-314 984	-292 435
Autres gains ordinaires	R9	5 103	12 506
Autres pertes ordinaires	R10	-73 441	-69 293
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPO.		2 041 425	1 679 710
Impôt sur les bénéfices	R11	-293 550	-103 874
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 747 876	1 575 836
Pertes extraordinaires		0	-120 973
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 747 876	1 454 863

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Note	2 017 Au 31/12/17	2 016 Au 31/12/16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 747 876	1 454 863
- <i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions	F1	780 555	774 217
. Variation des stocks	F2	-213 696	93 140
. Variation des créances	F3	-746 877	-1 418 758
. Variation des autres actifs	F4	-99 089	-493 707
. Variation des fournisseurs	F5	198 022	436 884
. Variation des autres passifs	F6	43 884	191 386
. Plus-value de cession d'immobilisations		0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		1 710 675	1 038 026
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F7	-969 466	-230 061
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F8	-255 000	-1 195 233
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F9	112 500	27 100
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	F10	-47 114	-194 395
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-1 159 080	-1 592 590
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions		0	0
- Dividendes et autres distributions	F11	-513 333	-415 556
- Encaissement subvention d'investissement		0	0
- Encaissement provenant des emprunts	F12	460 198	0
- Remboursement des emprunts	F13	-90 431	-290 621
- Flux liés aux opérations de factoring			
- Variation provenant des crédits de gestion	F14	300 000	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		156 434	-706 177
VARIATION DE TRESORERIE		708 029	-1 260 740
Trésorerie au début de l'exercice	F15	546 951	1 807 692
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F16	1 254 980	546 951

SOCIETE - CEREALIS

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1

RUE DULAC TURKANA, LES BERGES DULAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHEMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinars)

Produits	2017	2016	Charges	2017	2016	Soldes	2017	2016
	Au 31/12/17	Au 31/12/16		Au 31/12/17	Au 31/12/16		Au 31/12/17	Au 31/12/16
Revenus et autres produits d'exploitation	11 505 312	9 907 389	ou (Déstockage de production)	-37 771	-26 729		11 543 083	9 934 118
Production stockée								
Production immobilisée								
Total	11 505 312	9 907 389	Total	-37 771	-26 729	• Production	11 543 083	9 934 118
Production	11 543 083	9 934 118	Achat consommés	6 560 249	5 650 273	• Marge sur coût matières	4 982 834	4 283 845
Marge sur coût matière	4 982 834	4 283 845	Autres charges externes	926 307	686 350		4 056 527	3 597 495
Subvention d'exploitation								
Total	4 982 834	4 283 845	Total	926 307	686 350	• Valeur Ajoutée brute	4 056 527	3 597 495
Valeur Ajoutée Brute	4 056 527	3 597 495	Impôts et taxes					
			Charges de personnel	1 033 192	981 569			
Total	4 056 527	3 597 495	Total	1 033 192	981 569	• Excédent brut d'exploitation	3 023 335	2 615 927
Excédent brut d'exploitation	3 023 335	2 615 927	Autres charges ordinaires	68 337	56 787			
Autres produits ordinaires			Charges financières	217 847	214 993			
Produits des placements	84 830	109 780	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	780 555	774 217			
Transfert et reprise de charges	0	-120 973	Impôt sur le résultat ordinaire	293 550	103 874			
Total	3 108 165	2 604 734	Total	1 360 289	1 149 871	• Résultat net de l'exercice	1 747 876	1 454 863

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire constituée en 2003 avec un capital actuel de 4 888 889,000 dinars. L'unité de production établie à Tebourba produit des snacks salés, chips à partir de bases de pomme de terre et de maïs.

La Société a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisinés ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société CEREALIS ont été arrêtés au 31 décembre 2017 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Participation à l'Augmentation du capital de BOLERIO

En 2015, la société CEREALIS a souscrit à l'augmentation de capital décidée par la société BOLERIO pour un montant de 3 240 000,000 dinars, et ce par l'émission de 32.400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune, émis au nominal et totalement libéré au 31 décembre 2017.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Construction	4%
- Matériel d'exploitation	10%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier équipement de bureau	20%
- Equipement informatique	20%
- Logiciel	33,33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis

Après amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de la société CERREALIS. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les charges à répartir. Ainsi, la société CERREALIS a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir du 1^{er} Janvier 2015 taux annuel de 33,33%.

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits de la société et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la période de reporting sont les événements, favorables et défavorables, qui se produisent entre la fin de la période de reporting et la date de l'autorisation de publication des états financiers.

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence d'événement ou opérations conclues au cours de l'exercice 2017.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Logiciels	59 251	59 251
Marques et brevets	15 984	6 047
<i>Sous total</i>	<i>75 235</i>	<i>65 299</i>
Amortissement logiciel	-63 891	-54 386
Total	11 344	10 913

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrain	276 693	276 693
Construction	1 053 224	1 053 224
Construction en cours	2 000	0
Matériels d'exploitation	2 409 601	1 747 698
Matériels de transport	438 984	181 984
Agencement, aménagement & installation	356 235	322 350
Equipement de bureau	74 639	72 551
Matériels informatiques	83 269	80 615
Matériels a statut juridique particulier	201 354	201 354
<i>Sous total</i>	4 895 998	3 936 469
Amortissement constructions	-395 554	-346 642
Amortissement matériel d'exploitation	-1 247 118	-1 012 630
Amortissement matériel de transport	-186 313	-178 713
Amort Agenc, aménag & installation	-210 208	-180 753
Amortissement équipement de bureau	-69 591	-65 801
Amortissement matériels informatiques	-67 721	-60 636
Amort Matériels a statut J particulier	-201 354	-190 792
Total	-2 377 859	-2 035 967
Total Immobilisation Corporelles Nets	2 518 139	1 900 502

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS EN DT

DESIGNATION	Valeus brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017	31/12/2016	Dotations	Régul/cessions	31/12/2017	
Immobilisations Incorporelles									
Logiciels	59 251			59 251	51 758	5 205		56 963	2 288
Marques et brevets	6 047	9 937		15 984	2 627	4 301		6 928	9 056
Sous Total	65 299	9 937		75 235	54 386	9 506	0	63 891	11 344
Immobilisations Corporelles									
Terrain	276 693			276 693	0			0	276 693
Construction	1 053 224			1 053 224	346 642	48 912		395 554	657 670
Construction en cours	0	2 000		2 000	0	0		0	2 000
Materiel d'exploitation	1 747 698	661 902		2 409 601	1 012 630	234 488		1 247 118	1 162 482
Materiel de transport	181 984	257 000		438 984	178 713	7 600		186 313	252 671
Agencement, aménagement & Instal	322 350	33 885		356 235	180 753	29 456		210 208	146 027
Equipement de bureau	72 551	2 088		74 639	65 801	3 789		69 591	5 048
Materiels informatiques	80 615	2 654		83 269	60 636	7 085		67 721	15 548
Materiel a statut juridique particulier	201 354			201 354	190 792	10 561		201 354	0
Sous Total	3 936 469	959 529	0	4 895 998	2 035 967	341 892	0	2 377 859	2 518 139
Charges à répartir	660 911	47 114		708 024		429 158		429 158	278 866
Sous Total	660 911	47 114	0	708 024	0	429 158	0	429 158	278 866
TOTAL	4 662 678	1 016 580	0	5 679 257	2 090 353	780 555	0	2 870 908	2 808 349

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dépôts et cautionnements versés/imports	93 633	81 133
Dépôts et cautionnements versés/loyers	7 700	7 700
<i>Total des dépôts et cautionnements</i>	<i>101 333</i>	<i>88 833</i>
Sté BOLERIO Sa	4 292 701	4 162 701
<i>Total des Actions</i>	<i>4 292 701</i>	<i>4 162 701</i>
Sté INTERDISTRIBUTION Sarl	1 856 280	1 856 280
MASTER FOOD Sarl	200	200
Sté INTER AGRO Sarl	1 000	1 000
<i>Total des parts sociales</i>	<i>1 857 480</i>	<i>1 857 480</i>
Total	6 251 514	6 109 014

B.4. Autres actifs non courants

Nature	V. Brute 31/12/2017	V. Brute 31/12/2016
Charges à répartir	278 866	660 911
Total	278 866	660 911

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Stocks d'emballages	509 099	427 128
Stocks matières premières	838 575	744 620
Stocks de produits finis	244 093	206 322
<i>Sous total</i>	<i>1 591 766</i>	<i>1 378 070</i>
Moins : Provisions	0	0
Total	1 591 766	1 378 070

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
-------------	------------------------	------------------------

Clients ordinaires	6 356 855	5 609 978
Clients avances et acomptes	-5 457	-5 457
Sous total	6 351 397	5 604 520
Moins : Provisions	0	0
Total	6 351 397	5 604 520

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Etat Impôts et taxes à reporter	1 591 743	1 286 198
Prêts divers	0	0
Débiteurs divers	19 022	19 022
Produits à recevoir	89 303	328 694
Charges constatées d'avances	43 694	12 108
Prêts aux personnels	4 890	3 540
Total	1 748 652	1 649 563

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Nombre de titres	Cours	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Actions ONE TECH HOLDING	3 245	13	43 288	27 583
Actions NEW BODY LINE	781	5	3 897	4 899
Actions AXIS TRESORERIE SICAV	81	107	8 691	7 295
Droits d'attribution	20	0	3	3
Total			55 880	39 779

Désignation	Valeur de placement	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
PLACEMENT OP N°7021BTK	500 000	500 000	1 000 000
Total	500 000	500 000	1 000 000
Total des Placements		555 880	1 039 779

B.9. Liquidités & équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Banque	325 693	244 486
Chèques à encaisser	700 000	11 037
Caisse	21 565	28 187
Total	1 047 258	283 711

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves	391 746	304 716
Autres capitaux propres	4 182 223	4 695 556
Résultats reportés	573 552	285 718
Reserves pour reinvestissement	3 240 000	2 160 000
Résultat de l'exercice	1 747 876	1 454 863
Total	15 024 285	13 789 743

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	1 747 876	1 454 863
Nombre des actions	4 888 889	4 888 889
Résultat par action	0,358	0,298

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital social	Réserves légalés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	4 888 889	304 716	6 855 556	285 718	1 454 863	13 789 743
Affectation du résultat de l'exercice 2016						
<i>Réserve légale</i>		87 029			-87 029	0
<i>Réserve de réinvestissement</i>			1 080 000		-1 080 000	0
<i>Dividendes</i>			-513 333			-513 333
<i>Résultats reportés</i>				287 834	-287 834	
<i>Résultat au 31/12/2017</i>					1 747 876	1 747 876
Capitaux propres au 31/12/2017	4 888 889	391 746	7 422 223	573 552	1 747 876	15 024 285

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts bancaires BTK	135 269	213 782
Emprunts bancaires UIB	415 198	0
Emprunts Assortis de particulier	0	0
Total	550 466	213 782

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs effets à payer	570 175	625 412
Fournisseurs étrangers	782 301	553 349
Fournisseurs d'exploitation	331 094	306 395
Fournisseurs avances et acomptes	-3 382	-2 989
Total	1 680 189	1 482 166

B.13. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dividendes à payer	374 000	374 000
Etats impôts et taxes	124 661	289 548
Etats impôts sur les sociétés	293 550	103 874
Personnels Rémunération dues	85 084	82 464
Divers charges à payer	100 344	87 065
CNSS	38 713	35 519
Divers produits à recevoir	0	0
Total	1 016 353	972 469

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 600 000	1 300 000
Echéances à d'un an / Crédits bancaires	135 365	90 365
Échéances à moins d'un an leasing	0	11 917
Passifs financiers	1 735 365	1 402 283
Découvert bancaires	341 805	747 325
Chèques à payer	6 354	29 214
Concours bancaires	348 158	776 539
Total	2 083 523	2 178 822

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus	11 271 304	9 740 290
Export	234 008	167 100
Total	11 505 312	9 907 389

R.2. Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Variation des stocks "Céréalis"	-37 771	-26 729
Total	-37 771	-26 729

R.3. Achats de matières et d'approvisionnement consommés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Achats stockés de matières premières	4 139 374	3 429 055
Achats stockés packaging	815 668	548 980
Achats emballages	626 303	800 791
Droit de douane	514 308	432 105
Frais de transport sur importation	204 133	193 017
Frais de transit	68 795	52 732
Achats de travaux et petits équipements	36 866	12 416
Achats d'études et prestations de services	12 556	23 003
Achats non stockés de matières et fournitures	21 896	45 184
Carburants	20 922	23 096
Electricité & Gaz	99 427	89 894
Total	6 560 249	5 650 273

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	918 168	873 950
Charges sociales	115 024	107 619
Indemnité de licenciement	0	0
Total	1 033 192	981 569

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dotation aux Amortiss des Immo. Incorporelles	9 506	6 370
Dotation aux Amortiss des Immo. Corporelles	341 892	297 466
Dotation aux résorptions des charges à répartir	429 158	470 382
Total	780 555	774 217

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunérations Intermédiaires et Honoraires	163 879	161 850
Publicités & relations publiques	322 199	92 012
Impôts et Taxes	57 672	55 853
Entretiens et réparations	92 545	111 102
Frais Postaux & Télécommunications	58 297	60 658
Locations	65 447	62 596
Services bancaires et assimilés	75 901	58 668
Primes d'assurance	29 956	30 252
Déplacements, Missions et Réceptions	37 489	33 261
Dons et Subventions	10 601	5 500
Transports	12 320	14 598
Total	926 307	686 350

R.7. Produits des placements et participations

Les produits financiers s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 181 970 DT contre 187 222 DT au 31 Décembre 2016 et représente des dividendes, produits des placements SICAV et des gains de change sur opérations en monnaie étrangères.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Produits Financiers	49 992	67 584
Produits de Participation Titres Interdis	84 830	109 780
Gains de Change	47 148	9 858
Total	181 970	187 222

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Charges d'Intérêts	153 907	122 967
Agios bancaire	85 131	71 060

Perte de change	75 655	94 340
Autres charges financières	0	2 355
Intérêts sur leasing	290	1 714
Total	314 984	292 435

R.9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gains sur éléments non récurrents	5 103	12 506
Plus-values sur cession d'immobilisations	0	0
Total	5 103	12 506

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Pertes sur éléments non récurrents	29 691	43 043
Jetons de présence	43 750	26 250
Moins-values sur cession d'immobilisations	0	0
Total	73 441	69 293

R.11. Impôts sur les sociétés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Impôts sur les sociétés	293 550	103 874
Total	293 550	103 874

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Ajustement pour Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	solde au 31-12-2017
Dot. Amort. Logiciels et concession de marque	9 506
Dot. Amort. Construction	48 912
Dot. Amort. Matériels d'exploitation	234 488
Dot. Amort. Matériels de transport	7 600
Dot. Amort. Agence, aménagement & installation	29 456
Dot. Amort. Equipement de bureau	3 789
Dot. Amort. Matériels informatiques	7 085
Dot. Amort. Matériels a statut juridique particulier	10 561
Dot. Résorptions charges à répartir	429 158
Total	780 555

F.2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Stocks d'emballages	509 099	427 128	-81 971
Stocks matières premières	838 575	744 620	-93 954
Stocks de produits finis	244 093	206 322	-37 771
Total	1 591 766	1 378 070	-213 696

F.3. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Clients ordinaires	6 351 397	5 604 520	-746 877
Total	6 351 397	5 604 520	-746 877

F.4. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Etat Impôts et taxes à reporter	1 591 743	1 286 198	-305 545
Prêts divers	0	0	0
Débiteurs divers	19 022	19 022	0
Produits à recevoir	89 303	328 694	239 392
Charges constatées d'avances	43 694	12 108	-31 586
Prêts aux personnels	4 890	3 540	-1 350
Total	1 748 652	1 649 563	-99 089

F.5. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs effets à payer	570 175	625 412	-55 236
Fournisseurs étrangers	782 301	553 349	228 952
Fournisseurs d'exploitation	331 094	306 395	24 699
Fournisseurs avances et acomptes	-3 382	-2 989	-393
Total	1 680 189	1 482 166	198 022

F.6. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Dividendes à payer	374 000	374 000	0
Etats impôts et taxes	124 661	289 548	-164 887
Etats impôts sur les sociétés à payer	293 550	103 874	189 676
Personnels Rémunération dues	85 084	82 464	2 621
Divers charges à payer	100 344	87 065	13 279
CNSS	38 713	35 519	3 195
Divers produits à recevoir	0	0	0
Total	1 016 353	972 469	43 884

F.7. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017
Marques et brevets	9 937
Logiciel	0
Construction	2 000
Matériels d'exploitation	661 902
Matériel de Transport	257 000
Agencement, aménagement & Install	33 885
Equipement de bureau	2 088
Materiels informatiques	2 654
Total	969 466

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017
Participation/Sté BOLERIO Sa	130 000
Participation/Sté Inter Agro	0
Dépôt et Cautionnement	125 000
Total	255 000

F.9. Encaissement Provenant des Immobilisations Financières

Désignation	Solde au 31/12/2017
Dépôt et cautionnement/impôts	112 500
Total	112 500

F.10. Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Montant au 31/12/2017
Charges à répartir brutes de l'exercice 2017	47 114
Total	47 114

F.11. Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant au 31-12-2017
Dividendes distribués sur résultats 2016 et antérieurs	513 333
Total Dividendes distribués	513 333

F.12. Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts sur UIB Acquisition Matériel	460 198	0

Total	460 198	0
--------------	----------------	----------

F.13. Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts LEASING	11 917	23 960
Emprunt BTKD	78 513	66 661
EMP.ET DETTES ASSORTIS COND PART	0	200 000
Total	90 431	290 621

F.14. Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 600 000	1 300 000	300 000
Total	1 600 000	1 300 000	300 000

F.15. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2017
Placements et actifs financiers	1 039 779
Banque	244 486
Chèques à encaisser	11 037
Caisse	28 187
Découvert bancaires	-747 325
Chèques à payer	-29 214
Total	546 951

F.16. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2017
Placements et actifs financiers	555 880
Banque	325 693
Chèques à encaisser	700 000
Caisse	21 565
Découvert bancaires	-341 805
Chèques à payer	-6 354
Total	1 254 980

VIII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

Société	Nature de l'opération	Montant en TTC
INTERDISTRIBUTION	Ventes	13 300 145
MAGHREB DE COMMERCE	Ventes	234 008

CPL SOUANI	Location	15 582
------------	----------	--------

Partie liée	Nature de la relation	Nature de l'opération	Montant(TTC) en DT
INTERDISTRIBUTION	*Associés communs	- Ventes en 2017 *Caution solidaire : BTK UIB	13 300 145 700 000 500 000
MAGHREB COMMERCE	*Associés communs	- Ventes en 2017	234 008
CPL SOUANI	*Associés communs	-Location durant 2017	15 582
BOLERIO	*Associés communs	*Caution solidaire lors du finacement du matériel Bolerio - BTK - Attijari bank - BFPME - Achats en 2017	1 050 000 1 090 000 1 040 000 0

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type engagement	Valeur totale Au 31/12/2017	Tiers	Entreprises liées	Associé & Dirigeant
Engagements donnés				
<u>Garanties réelles (Hypothèques)</u>	4 780 000			
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	3 800 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	280 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	700 000	UIB		
<u>Garanties personnelles</u>	3 180 000		BOLERIO	
-	1 200 000		INTER	
<u>Effets escomptés et non échus</u>				
<u>Engagements par signature</u>				
<u>Caution</u>				
Total	7 960 000	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
<u>Caution</u>				
KARIM GAHBICHE BTK	3 200 000			KARIM GAHBICHE
KARIM GAHBICHE BTK	280 000			KARIM GAHBICHE

CEREALIS SA

*IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIIRA, APPT N°1, RUE DU
LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS -
TUNISIE*

**RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblé général, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société CEREALIS SA, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables, arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	20 354 816 TND
Un chiffre d'affaires de	11 505 312 TND
Un résultat bénéficiaire net de	1 747 876 TND

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société CEREALIS SA au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendant de la société conformément aux déontologies qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions doivent être traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, toutefois nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Informations et Vérifications Spécifiques sur le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La responsabilité du rapport de gestion sur l'exercice 2017, incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous ne n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas

d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

5. Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le ces «échéant les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe au votre conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exprimons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettrons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet d'une incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au responsable du conseil d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toute les relations et toutes les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la

publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 08 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

CEREALIS SA

*IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC
TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2017

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réalisées au cours de l'exercice

Aucune convention nouvelle n'a été signée au cour de l'exercice 2017.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Elles sont présentées ci-après :

- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux trois banques qui ont financé les investissements de la société BOLERIO, en garantie des trois crédits à long terme.
- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à l'UIB qui a accordé un crédit de gestion à court terme d'un montant total de 500 000 DT au profit de la société INTERDISTRIBUTION
- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à la BKT qui a accordé un crédit de gestion à court terme au profit de la société INTERDISTRIBUTION.
- La société CEREALIS a signé une convention avec la société INTERDISTRIBUTION pour la distribution et la vente des produits finis.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2017 par la société CEREALIS SA et ses filiales totalise un montant brut de 362 645 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société CEREALIS SA au titre de l'exercice 2017 totalise un montant brut de 92 752 Dinars. Il bénéficie en outre d'une allocation carburant ainsi que de frais de télécommunications, et tous frais de représentation inhérents à sa fonction.

IV. Distribution de dividendes :

Suite PV de l'assemblée générale ordinaire tenu par la société filiale Inter distribution en date du 05 avril 2017, il a été décidé de distribuer un dividende de 84 830 DT au profit de la société Céréalis

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier

Fait à Tunis, le 08 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abdellatif ABBES (UNION AUDIT TUNISIE).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	293 225	293 225
(-) Amortissements		-261 254	-228 392
		<u>31 971</u>	<u>64 833</u>
Immobilisations corporelles	2	38 483 486	35 378 968
(-) Amortissements		-24 352 053	-23 666 324
		<u>14 131 433</u>	<u>11 712 644</u>
Immobilisations financières	3	3 059 032	608 412
(-) Provisions			0
		<u>3 059 032</u>	<u>608 412</u>
Total des actifs immobilisés		17 222 436	12 385 889
Total des actifs non courants		17 222 436	12 385 889
ACTIFS COURANTS			
Stocks		98 726	103 613
(-) Provisions		-61 273	-43 680
		<u>37 453</u>	<u>59 933</u>
Clients et comptes rattachés	4	291 180	349 862
(-) Provisions		-268 046	-256 308
		<u>23 134</u>	<u>93 554</u>
Autres actifs courants	5	843 805	1 014 188
(-) Provisions		-26 633	-27 608
		<u>817 172</u>	<u>986 580</u>
Placements et autres actifs financiers	6	7 300 000	9 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	448 701	1 132 622
Total des actifs courants		8 626 460	11 572 689
Total des actifs		25 848 896	23 958 578

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	12 000 000
Réserves	9	3 450 866	3 429 900
Résultats reportés		338	607
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		18 597 704	17 377 007
Résultat de l'exercice		3 070 143	2 537 958
Total des capitaux propres avant affectation		21 667 847	19 914 965
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	314 109	311 305
Total des passifs non courants		314 109	311 305
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 656 672	1 403 927
Autres passifs courants	13	2 210 268	2 328 381
Total des passifs courants		3 866 940	3 732 308
Total des passifs		4 181 049	4 043 613
Total des capitaux propres et des passifs		25 848 896	23 958 578

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Produits d'exploitation			
Revenus	14	12 041 246	10 967 222
Autres produits d'exploitation	15	12 249	301 590
Production immobilisée		0	64 660
Total des produits d'exploitation		12 053 495	11 333 472
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		4 887	-32 901
Achats marchandises		110 158	137 663
Achats d'approvisionnements consommés		534 096	641 082
Charges de personnel		6 108 943	5 527 551
Dotations aux amortissements et provisions		1 265 616	1 151 414
Autres charges d'exploitation		832 385	916 362
Total charges d'exploitation	16	8 856 085	8 341 171
Résultat d'exploitation		3 197 410	2 992 301
Produits de placements nets	17	765 863	595 111
Autres pertes ordinaires	18	-28 917	-2 719
Autres gains ordinaires	19	229 787	89 242
Résultat des activités ordinaires avant impôts		4 164 143	3 673 935
Impôts sur les bénéfices	20	-1 094 000	-873 829
Résultat des activités ordinaires après impôts		3 070 143	2 800 106
Contribution conjoncturelle (7.5%)		0	-262 148
Résultat net de l'exercice		3 070 143	2 537 958

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		3 070 143	2 537 958
Ajustement pour :			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 265 616	1 151 414
<i>Reprise sur provision</i>		-12 249	-301 590
Variation des :			
- Stocks	21	4 887	-47 646
- Créances	22	58 682	74 370
- Autres actifs	23	170 383	-60 975
- Fournisseurs et autres dettes	24	-71 212	388 012
Plus values de cession d'immobilisations		-112 996	-50 607
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		4 373 254	3 690 936
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	25	-3 433 901	-967 288
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		112 996	50 607
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		28 800	2 637
Gain de valeur/action Foire de TUNIS		-14 400	0
Encaiss provenant du remb. des prêts aux personnels	26	108 571	64 898
Décais provenant du l'octroi des prêts aux personnels	26	-144 791	-58 395
Reclass.échéance moins 1an Emprunt National 2014	26	100 000	100 000
Placement financier long terme	26	-2 500 000	0
Variation des cautionnements reçus	27	2 804	6 394
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-5 739 921	-801 147
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution de dividendes		-1 199 995	-1 199 994
Alimentation reserves pour fonds social		-253 795	-141 173
Décaissements sur fonds social	28	136 536	37 047
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-1 317 254	-1 304 120
Variation de trésorerie		-2 683 921	1 585 669
Trésorerie au début de période		10 432 622	8 846 953
Trésorerie à la fin de la période	29	7 748 701	10 432 622

Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2017

Libellés	2017	2016
-Revenus	12 041 246	10 967 222
-Production immobilisée	0	64 660
<u>Total produits d'exploitation</u>	12 041 246	11 031 882
-Achats consommés	-649 141	-761 026
-Autres charges externes	-832 385	-756 395
<u>Valeur ajoutée brute</u>	10 559 720	9 514 461
-Charges de personnel	-6 108 943	-5 581 318
-Impôts et taxes		-163 993
<u>Excédent brut d'exploitation</u>	4 450 777	3 769 150
-Autres produits ordinaires	229 787	89 242
-Produits financiers	765 863	595 111
-Reprise sur provisions	12 249	301 590
-Charges diverses ordinaires	-28 917	-22 385
-Transfert de Charges	0	92 641
-Dotation aux amortissements et provisions	-1 265 616	-1 151 414
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>	4 164 143	3 673 935
Impôts sur les bénéfices	-1 094 000	-873 829
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>	3 070 143	2 800 106
- Contribution conjoncturelle 7.5%	0	-262 148
<u>Résultat net après impôt</u>	3 070 143	2 537 958
- Effet des modifications comptables		
<u>Résultat après modifications comptables</u>	3 070 143	2 537 958

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2017

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Raison sociale : La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique : Société Anonyme
N° registre de Commerce : B 193791996
Mle. Fiscal : 012748 / E
Date de création : 04 Décembre 1980
Adresse : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale : Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement : 01
Montant du capital : 13.200.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

A 3 – Les faits marquants de l'exercice :

Le capital social de la SOTUMAG est passé de 12 000 000DT au 31/12/2016 à 13 200 000 DT au 31/12/2017. En effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16/11/2017 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 200 000 DT par incorporation des réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de 1 200 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1DT chacune, à raison de : une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5
Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B. 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTE N° 1 -LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à 293 225 DT au 31/12/2017, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2016	Acquisition 2017	Reclassement 2017	Cessions 2017	Solde au 31/12/2017	solde au 31/12/2016	Dotation 2017	Réintégration	Cumul au 31/12/2017	V.C.N 2016	V.C.N 2017
LOGICIELS	293 225	0	0	0	293 225	228 392	32 862	-	261 254	64 833	31 971
TOTAL	293 225	0	0	0	293 225	228 392	32 862	0	261 254	64 833	31 971

NOTE N° 2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à 38 483 486DT au 31/12/2017 contre 35 378 968DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 3 104 518DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements /Provisions				VNC
	Au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Reclass 2017	Cession et sortie 2017	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Dotation 2017	Reprise/ Amt 2017	Au 31/12/2017	au 31/12/2017
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	0	0	158 655	36 872	3 400	0	40 272	118 383
Constructions	26 999 329	1 568	2 927 976	-382 877	29 545 996	19 455 222	840 275	-354 903	19 940 594	9 605 402
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	1 953 847	33 757	22 469	-81 540	1 928 533	1 439 601	108 810	-80 878	1 467 533	461 000
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	1 371 763	49 072	-939 673	-9 300	471 862	393 224	28 541	-49 507	372 258	99 604
Equipement frigorifiques	0	64 929	939 673	0	1 004 602	785 927	40 657	40 372	866 956	137 646
Materiel de transport	820 612	370 570	0	-1 362	1 189 820	593 692	107 852	-1 362	700 182	489 638
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	35 207	0	0	0	35 207	32 076	1 421	0	33 497	1 710
Equipement de bureau	331 714	13 948	0	-60 143	285 519	311 125	7 622	-60 143	258 604	26 915
Materiel informatique	677 799	59 479	0	0	737 278	589 219	53 572	0	642 791	94 487
Caisses Plastique	6 328	0	0	0	6 328	6 328	0	0	6 328	0
Immobilisation en cours	3 023 714	3 046 417	-2 950 445	0	3 119 686	23 038	0	0	23 038	3 096 648
	35 378 968	3 639 740	0	-535 222	38 483 486	23 666 324	1 192 150	-506 421	24 352 053	14 131 433

2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **3 119 686 DT** au 31/12/2017, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/16	Travaux 2017	Reclassement	Solde au 31/12/17	Solde 31/12/16	Provision 2017	Reprise / Provision 2017	Solde 31/12/17	31/12/2016	31/12/2017
- Constructions en cours dépôt + vestiaires COOPMAG	3 288			3 288	3 288	-	-	3 288	0	0
- Aménagements en cours mezzanine pour bureaux halle FL	19 301			19 301	19 301	-	-	19 301	0	0
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416			2 899 416	0	-	-	0	2 899 416	2 899 416
- Installation en cours porte d'entrée principale	449			449	449		-	449	0	0
- Aménagement extérieur local archives	2 878	72 491		75 369	0	-	-	0	2 878	75 369
-Aménagement exter.et rénov.des chaussées existantes du MIN	98 382	1 461 838	-1 560 220	0	0	-	-	0	98 382	0
-Travaux d'aménagement direction informatique	0	121 863		121 863	0			0	0	121 863
-Changement des couvertures des halles F+L	0	1 367 756	-1 367 756	0	0			0	0	0
-Câblage en cours Magasins Dattes	0	22 469	-22 469	0	0			0	0	0
TOTAL	3 023 714	3 046 417	-2 950 445	3 119 686	23 038	0	0	23 038	3 000 676	3 096 648

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **3 059 032 DT** au 31/12/2017 contre **608 412 DT** au 31/12/2016, soit une augmentation de **2 450 620 DT**. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Titres de participation (1)	40 000	25 600	14 400
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	216 252	180 032	36 220
Emprunt National 2014 (2)	300 000	400 000	(100 000)
Placement bancaire à moyen terme	2 500 000	0	2 500 000
TOTAL	3 059 032	608 412	2 450 620

(1) Les titres de participation représentent la quote-part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire de Foire Internationale de Tunis tenue le 13 Avril 2017 a décidé une augmentation de capital par incorporation des réserves de 18 dinars par action pour ramener ainsi la valeur nominale de l'action à 50 dinars.

(2) La SOTUMAG a souscrit le 20/06/2014 à l'Emprunt National 2014 pour un montant de 500 000 DT initial catégorie B pour une période de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux fixe de 6,15% brut l'an.

La diminution de 100 000 DT correspond au reclassement de la partie de l'emprunt à moins d'un an de l'actif non courant à l'actif courant.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **291 180 DT** au 31/12/2017 contre **349 862 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **58 682 DT** détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Clients effets à recevoir	31 101	90 912	(59 811)
Clients chèques impayés	6 331	5 475	856
Clients douteux ou litigieux	253 748	253 475	273
TOTAL	291 180	349 862	(58 682)
Provisions	(268 046)	(256 308)	(11 738)
TOTAL	23 134	93 554	(70 420)

Le montant des effets à recevoir s'élève au 31/12/2017 à **31 101 DT** contre **92 071 DT** en 2016.

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **843 805DT** au 31/12/2017 contre **1 014 188 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **170 383DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	212 311	180 219	32 092
Débiteurs divers (1)	144 013	108 298	35 715
Produits à recevoir (2)	376 091	338 114	37 977
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes (3)	28 610	300 558	(271 948)
Charges constatées d'avance (4)	82 780	86 999	(4 219)
TOTAL	843 805	1 014 188	(170 383)
Provision	(26 633)	(27 608)	975
TOTAL	817 172	986 580	(169 408)

1. DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **53 722 DT**. Ce compte est provisionné de **26 633 DT** et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG.

Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **90 291 DT**.

2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers à recevoir sur les mandataires pour un montant de **83 001 DT** et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de **293 090 DT**.

3. AVANCES SUR FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

Le compte comporte les avances accordées aux sociétés « MBG » et « SEA ».

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent **7 300 000 DT** au 31/12/2017. Le détail est ainsi présenté :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Dépôt à terme BNA	6 700 000,000	6 700 000,000	-
Dépôt à terme Amen Bank		2 000 000,000	- 2 000 000,000
Dépôt à terme B.H	500 000,000	-	500 000,000
Bon de Trésor BNA	-	500 000,000	- 500 000,000
Echéances à moins d'un an Emprunt National 2014	100 000,000	100 000,000	-
TOTAL	7 300 000,000	9 300 000,000	- 2 000 000,000

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent **448 701 DT** au 31/12/2017 contre **1 132 622 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **683 921 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
BNA TFL	263 615	790 429	-526 814
BFT Marché de Gros	145 272	25 388	119 884
BH	9 687	61 470	-51 783
BNA Marché de Gros	5 495	86 862	-81 367
STUSID BANK	2 352	17 479	-15 127
BNA Fonds social	19 632	22 818	-3 186
BNA O.P	0	6 312	-6 312
ATB	0	21	-21
AMEN BANK	1 555	120 578	-119 023
Caisse	1 094	1265	-171
TOTAL	448 701	1 132 622	-683 921

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2017 à **13 200 000 D**, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

Le capital social est passé de 12 000 000DT au 31/12/2016 à 13 200 000 DT au 31/12/2017. En effet, L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUMAG tenue le 16/11/2017 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 200 000 DT par incorporation des réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de 1 200 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1DT chacune, à raison de : une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent **3 450 866 DT** au 31/12/2017 contre **3 429 900 DT** au 31/12/2016, soit une augmentation de **20 966 DT**.

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Réserves légales	1 200 000	1 194 569	5 431
Réserves extraordinaires	1 729 868	1 850 868	(121 000)
Réserves pour Fonds social	480 998	344 463	136 535
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	3 450 866	3 429 900	20 966

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent **1 946 500 DT** au 31/12/2017.

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2017	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/16 (avant affectation)	19 914 965	12 000 000	1 194 569	344 463	1 850 868	40 000	2 537 958	607	1 946 500
Affectation du résultat 2016 :									
Réserves légales			5 431				-5 431		
Réserves pour fonds social				253 796			-253 796		
Dividendes exercice 2016							-1 200 000		
Réserves extra ordinaires		1 200 000			-121 000		-1 079 000		
Variation des résultats reportés							269	-269	
Dons octroyés FS 2017				-131 840					
Intérêts encaissés sur prêts FS				14 579					
Résultat 2017							3 060 243		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2017	21 657 861	13 200 000	1 200 000	480 998	1 729 868	40 000	3 060 243	338	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **314 109 DT** au 31/12/2017 contre **311 305 DT** au 31/12/2016, soit une augmentation de **2 804 DT**. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 656 671 DT** au 31/12/2017 contre **1 403 927 DT** au 31/12/2016, soit une augmentation de **252 744 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation	444 816	397 912	46 904
Fournisseurs d'immobilisations	761 331	658 189	103 142
Fournisseurs effets à payer	108 713	0	108 713
Fournisseurs, retenues de garantie	341 811	347 826	(6 015)
TOTAL	1 656 671	1 403 927	252 744

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent **2 210 268DT** au 31/12/2017 contre **2 328 381 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **118 113DT**. Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2017 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	266 690	202 048	64 642
Personnel, rémunération due	914	0	914
Etat, impôts et taxes	1 329 281	1 525 297	(196 016)
Organismes de sécurité sociale	362 318	337 081	25 237
Créditeurs divers	193 291	149 778	43 513
Charges à payer	43 836	80 017	(36 181)
Produits constatés d'avance	13 882	34 109	(20 227)
Associés, dividendes à payer	56	51	5
TOTAL	2 210 268	2 328 381	(118 113)

NOTE N°14 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **12 041 246DT** en 2017 contre **10 967 222 DT** en 2016, soit une augmentation de **1 074 024 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Redevances fruits et légumes	7 538 430	6 495 533	1 042 897
Redevances poissons	2 776 371	2 770 288	6 083
Ventes glaces	115 656	129 292	(13 636)
Loyer entrepôt frigorifique	19 482	32 350	(12 868)
Ventes imprimés spécifiques	104 565	125 977	(21 412)
Ventes imprimantes thermiques/Toners	55 665	26 145	29 520
Loyer fruits et légumes	628 114	626 152	1 962
Loyer poissons	85 270	88 933	(3 663)
Loyer magasins de dattes	216 725	200 056	16 669
Loyer carreaux melon et pastèque	14 000	14 000	0
Loyer entrepôt emballages	85 291	76 559	8 732
Loyer divers	343 850	318 813	25 037
Produits assistance informatique	21 862	17 400	4 462
Autres revenus	40 722	40 268	454
Ventes liées à des modifications comptables	(4 757)	5 456	(10 213)
TOTAL	12 041 246	10 967 222	1 074 024

NOTE N°15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent **12 249 DT** en 2017 contre **301 590 DT** en 2016, soit une diminution de **289 341 DT** représentant essentiellement la reprise sur provision (GMG) en 2016.

NOTE N°16 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à **8 856 085 DT** contre **8 341 171 DT** en 2016, soit une augmentation de **514 914 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Variation de stock palette en plastique	0	627	(627)
Variation de stocks imprimés spécifiques	620	4 015	(3 395)
Variation de stocks imprimantes laser	24 104	(30 337)	54 441
Variation de stocks imprimantes thermiques	(308)	4 668	(4 996)
Variation de stocks cartes de proximité	442	(5 133)	5 575
Variation de stock toner pour imprimantes	(2 378)	(52)	(2 430)
Variation de stocks rossignol	(17 593)	(6 689)	(10 904)
Achats de marchandises	110 158	137 663	(27 506)
Achats d'approvisionnements consommés (1)	534 096	641 082	(106 986)
Charges du personnel (2)	6 108 943	5 527 551	581 393
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 265 616	1 151 414	113 990
Autres charges d'exploitation (4)	832 385	916 362	(83 977)
TOTAL	8 856 085	8 341 171	(514 914)

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **534 096** DT en 2017 contre **641 082** DT en 2016, soit une diminution de **106 986** DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Fournitures consommables	27 190	34 188	(6 998)
Achats non stockés de matières	1 216	508	708
Achats non stockés de fournitures	9	48	(39)
Eau	107 963	90 118	17 845
Electricité	338 846	478 551	(139 705)
Carburant	59 131	49 082	10 049
Achats liés à des modifications comptables	4	3 769	(3 765)
Transfert de charges	(263)	(15 182)	14 919
TOTAL	534 096	641 082	(106 986)

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **6 108 943** DT en 2017 contre **5 527 551** DT en 2016, soit une augmentation de **581 392** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Salaires des permanents	4 918 341	4 386 631	531 710
Salaires des contractuels	54 466	94 493	(40 027)
Congés payés	64 642	(7 434)	72 076
Charges sociales	833 526	761 243	72 283
Autres charges sociales	335 669	343 341	(7 672)
Charges du personnel liées à une modification comptable	1 010	3 043	(2 033)
Transfert de charges appointements	(81 375)	(51 893)	(29 482)
Transfert de charges CNSS	(13 014)	0	(13 014)
Transfert de charges Assurances Groupe	(4 321)	(1 873)	(2 448)
TOTAL	6 108 943	5 527 551	581 392

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 265 616** DT en 2017 contre **1 151 414** DT en 2016, soit une augmentation de **114 202** DT et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	32 862	32 101	761
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 191 934	1 073 344	118 590
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	12 703	10 568	2 135
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	27 901	32 866	(4 965)
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles liée à mod.	216	2 535	(2 319)
TOTAL	1 265 616	1 151 414	114 202

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent **832 385 DT** en 2017 contre **916 362 DT** en 2016 soit une diminution de **83 977 DT**. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Services extérieurs (a)	659 487	756 395	(96 908)
Charges diverses ordinaires	20 400	19 667	733
Impôts, taxes et versements assimilés	178 729	163 993	14 736
Transfert de charges	(26 231)	(23 693)	(2 538)
TOTAL	832 385	916 362	(83 977)

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	174 768	171 301	3 467
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	103 279	85 289	17 990
Primes d'assurances	47 268	89 679	(42 411)
Etudes, recherches et autres services extérieurs	24 872	44 011	(19 139)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	89 413	113 343	(23 930)
Publicité et relations publiques	30 261	69 251	(38 990)
Subventions et dons	152 000	122 423	29 577
Missions et réception, Voyages et déplacements	7 850	26 738	(18 888)
Frais postaux et frais de télécommunications	24 075	24 052	23
Frais et commissions bancaires	1 493	2 182	(689)
Autres services extérieur liés à modification comptables	4 208	8 126	(3 918)
	659 487	756 395	(96 908)

NOTE N°17 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent **765 863 DT** en 2017 contre **595 111 DT** en 2016 soit une augmentation de **170 752 DT**. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Produits des placements	758 183	587 431	170 752
Produits des participations	7 680	7 680	0
TOTAL	765 863	595 111	170 752

NOTE N°18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires sont de **28 917 DT** en 2017 contre **2 719 DT** en 2016.

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Charges nettes sur cessions d'immob. et autres pertes	117	82	35
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	28 800	2 637	26 163
TOTAL	28 917	2 719	26 198

NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent **229 787 DT** en 2017 contre **89 242 D** en 2016 soit une augmentation de **140 545 DT**.

Libellé	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation
Gain de valeur/titre de participation	14 400	0	14 400
Pénalités de retard/Fact.Fournisseurs et autres gains	43 972	0	43 972
Pénalité sur Fact. Complémentaires mandataires	58 419	0	58 419
Produits cession d'immob.	112 996	89 242	23 754
TOTAL	229 787	89 242	140 545

NOTE N°20 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **1 094 000 DT** en 2017 contre **873 829 DT** en 2016, soit une augmentation de **220 171 DT**.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 a été déterminé comme suit :

Libellé	2017
Bénéfice brut comptable	4 164 143
Réintégrations	457 917
Déductions	(246 059)
Bénéfice imposable	4 376 001
Impôt sur les sociétés (25%)	1 094 000

NOTE N°20BIS : RESULTAT PAR ACTION

Bénéfice 2016	2 537 958
Bénéfice 2017	3 070 143
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2016	12 000 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2017	13 200 000
Bénéfice par action 2016	0.211
Bénéfice par action 2017	0.233

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE N°21 : VARIATION DES STOCKS

Cette variation présente au 31/12/2017 un solde positif de **4 887 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Stock au 31/12/2017	(98 726)
Stock au 31/12/2016	103 613
Variation des stocks (D)	4 887

NOTE N°22: VARIATION DES CLIENTS

La variation positive des créances clients l'année 2017 totalise **58 682 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Créances clients au 31/12/2017	(291 180)
Créances clients au 31/12/2016	349 862
Variation des créances clients	58 682

NOTE N°23 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation positive des autres actifs courants l'année 2017 totalise **170 383 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Autres Actifs Courants au 31/12/2017	(843 805)
Autres Actifs Courants au 31/12/2016	1 014 188
Variation des autres actifs (D)	170 383

NOTE N°24 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation négative des autres passifs courants l'année 2017 totalise **71 212 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Passifs courants au 31/12/2017	3 866 940
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2017	(761 331)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2017	(332 536)
Fournisseurs d'immobilisations effet à payer au 31/12/2017	(108 713)
Passifs courants au 31/12/2016	(3 732 308)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2016	658 189
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2016	338 552
Actionnaires dividendes à payer 2017	(56)
Actionnaires dividendes à payer 2016	51
Variation des Passifs courants (D)	(71 212)

NOTE N°25 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées courant 2017, s'élèvent à **3 433 901 DT** et se détaillent ainsi :

Libellé	2017
Acquisitions 2017	(3 639 740)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2017	761 331
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2017	332 536
Fournisseurs d'immobilisations effet à payer au 31/12/2017	108 714
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2016	(658 189)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2016	(338 552)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(3 433 901)

NOTE N°26: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation des actifs financiers se présente comme suit :

Libellé	2017
Encaiss.prov.de l'encaissement des reb.des prêts aux personnels	108 571
Décaiss. suite à l'octroi de prêts aux personnels	-144 791
Reclass.échéance à -1an de l'Emprunt National 2014	100 000
Placement financier à moyen terme	-2 500 000
Variation des actifs financiers (D)	(2 436 220)

NOTE N°27: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation positive des cautionnements reçus s'élève à **2 804 D** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Autres Passifs Financiers au 31/12/2017 (1)	314 109
Autres Passifs Financiers au 31/12/2016 (2)	(311 305)
Variation des cautions reçues (D) (1)-(2)	2 804

NOTE N°28 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

La variation positive du fond social courant l'année 2017 s'élève à **136 536 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Réserves pour fonds social au 31/12/2017 (1)	480 998
Réserves pour fonds social au 31/12/2016 (2)	(344 462)
Décaissements nets sur fonds social (D) (1)-(2)	136 536

NOTE N°29: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 la somme de **7 748 701 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2017
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2017	7 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	448 701
Trésorerie à la clôture de l'exercice (D)	7 748 701

NOTE N°30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	Montant du cautionnement DT	
		2017	2016
COTIM	Imprimés spécifiques	6 205	6 205
COTIM	Imprimés spécifiques	0	5 799
SOBEDIF	Construction d'une clôture	0	98 987
SOBEDIF	Aménagement parking et espace M +P	0	105 626
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets	75 298	75 298
C B S	Aménagement des pavillons 1 – 2 – 3 et 4	253 114	253 114
C B S	Construction Bloc sanitaire et vestiaires	0	4 217
STAFIM PEUGEOT	Acquisition des voitures utilitaires	0	17 124
Sté EJMA	Rénovation du réseau des eaux usées	0	51 418
Sté EJMA	Construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert	0	27 625
ACTI	Installation d'un système de vidéo surveillance	0	3 708
Techno Climat	Réparation de 7 fabriques de glace	0	4 744
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	335 995	217 737
MBG	Reprise de la couverture des halles	211 283	211 283
STAR	Souscription des contrats d'assurances	1 427	1 427
ARTYPO	Acquisition imprimés spécifiques	0	1 698
CIREB	Acquisition rouleaux thermiques	0	1 116
WEST	Acquisition d'un tractopelle	3 311	0
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance maladie	8 221	0
STC	Aménagement extérieur du magasin et archives	11 600	0
	TOTAL :	906 454	1 087 126

NOTE N°31 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de SOTUMAG n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Tunis, le 7 mai 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne
des Marchés de Gros « SOTUMAG »

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2017**

I- Rapport sur l'audit financier

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 22 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG, arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **25.848.896 dinars** un bénéfice net de **3.070.143 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOTUMAG au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion présentée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- L'action intentée en 2011 à l'encontre de trois mandataires concernés par la procédure de confiscation n'a pas abouti au recouvrement de créances d'un montant total de 909.175 DT (dont un total de 851.251 DT non comptabilisé). Ces créances semblent être considérablement compromises. Elles auraient dû figurer à l'actif et être diminuées d'une provision d'égal montant, aboutissant ainsi à un effet nul sur le résultat.

3.2- La société a conclu en 2010, suite à un appel d'offres international, un marché pour la construction d'une station de valorisation de déchets. Toutefois, les travaux ont été arrêtés et la construction n'est pas encore réceptionnée. Elle est présentée au bilan pour les dépenses approuvées d'un total de 2.899.416 DT TTC.

Le conseil d'administration estime que ce projet sera finalisé et que le coût inscrit à l'actif sera récupéré par les avantages économiques attendus de son exploitation.

3.3- La situation administrative de tous les agents antérieurement mis à la disposition du Ministère de Tutelle (de 2012 à 2016) a été régularisée. Concernant la rémunération servie par la SOTUMAG d'un montant total de 991.485 DT, les différentes demandes faites auprès du Ministère n'ont pas été abouti au remboursement.

En réponse à notre demande de confirmation de cette créance et de son montant, le Ministère de tutelle nous a informés, par lettre datée du 10/4/2018, que « le montant de cette créance ne peut pas être confirmé ».

Sur la base de cette réponse, le conseil d'administration a estimé que les chances de recouvrement de cette créance sont nulles et a décidé de ne pas la comptabiliser à l'actif et de ne pas la provisionner.

3.4- Les subventions d'investissement inscrites dans les capitaux propres représentent les montants encaissés au titre de la participation du ministère de l'environnement et de certains organismes sous sa tutelle dans le financement des travaux de construction de la station de valorisation de déchets d'un montant total de 1.946.500 D. Conformément à la norme comptable n° 12, cette subvention sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à cette immobilisation. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1- L'audit des revenus

Les revenus de la société proviennent essentiellement des redevances fruits, légumes et poissons et qui présentent un risque inhérent dont la société est exposée, suite à la minoration du chiffre

d'affaires des mandataires. Ce risque, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance des revenus enregistré dans la note 14 de l'état de résultat.

En réponse nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place et les applications informatiques dédiés au suivi des ventes des mandataires, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les mécanismes de recoupement et de supervision mis en place en ce qui concerne le processus contrôle des ventes des mandataires et la fiabilité des informations journalières concernant le chiffre d'affaires des mandataires.

- Les procédures et contrôles définies en vue d'assurer la gestion du risque de minoration du chiffres d'affaires des mandataires, de l'identifier le cas échéant et de procéder à la facturation complémentaire.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu de mandataires et outre les quantités écoulés, que les prix de ventes unitaires appliqués par les mandataires sont raisonnable et en concordance avec les prix dans les mercuriales journalières s'y rattachant.

4.2- L'audit des situations en instance de régularisation et relatives à des exercices antérieurs

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons accordé une attention particulière dans nos travaux d'audit à des situations en instance de régularisation et relatives à des exercices antérieurs. Elles sont exposées dans ce qui suit :

- 1- Des créances d'un montant de 851.251 DT non comptabilisé et non recouvrés, objet d'action en justice depuis 2011, envers les mandataires concernées par le décret-loi relatif à la confiscation.
- 2- Des créances de 991.485 DT envers le ministère de tutelle, relatives à un personnel mis antérieurement à sa disposition, mais non présentées dans les actifs.
- 3- Le projet de valorisation des déchets non totalement achevée depuis 2010 et non réceptionné, figurant au bilan pour 2.899.416 DT

En réponse à ces situations, nous avons procédé respectivement à :

- 1- La collecte d'informations actualisées par des lettres adressées à l'avocat chargé de l'affaire de la société envers les mandataires concernés par la procédure de confiscation ainsi que les correspondances et jugements reçus par le service juridique de la société. Vu que la société a perdu tous les procès antérieurs, on a procédé à un entretien avec la direction générale qui nous a confirmé son intention à poursuivre l'affaire par de nouvelles actions en justice.
- 2- La demande de confirmation de la créance de 991.485 DT envoyée par nos soins le 07 mars 2018 au ministère de tutelle et qui a fait l'objet d'une réponse négative le 10 avril 2018. Selon cette réponse, le ministère n'a pas confirmé le montant de la créance.
- 3- La collecte d'information sur les causes de non aboutissement et l'intention de la société envers le projet de valorisation des déchets figurant au bilan pour 2.899.416 DT. Le conseil d'administration dans sa réunion du 25 avril 2018 a indiqué son intention à mettre en exploitation ce projet le plus vite possible en précisant que les avantages économiques futurs attendus seront supérieurs à sa valeur comptable.

5- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons

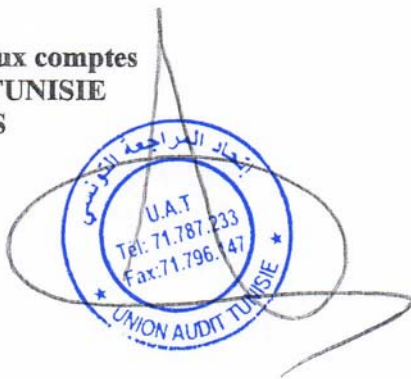
procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes
UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES



Tunis, le 7 mai 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne
des Marchés de Gros « SOTUMAG »

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2017**

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2017

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2017 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2017

B1- Convention entre la « SOTUMAG » et la « COOPMAG » portant sur la location d'un local administratif.

Les créances facturées à la « COOPMAG » et les montants payés au titre de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local au marché de gros	12.512,864	12.512,864
Frais de consommation eau	280,420	174,706
Frais de consommation électricité	2.543,345	2.052,971
Total	15.334,629	14.738,541

B2- Convention entre la « SOTUMAG » et l'établissement « Trabelsi et Fils » portant sur la location d'un espace de 50 m² au niveau du pavillon de poisson : Le montant annuel de la location est de deux Mille Dinars (2.000 DT) conformément à la réglementation en vigueur. L'exécution de cette convention, conclue antérieurement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017.

Les créances facturées par la « SOTUMAG » à l'établissement « Trabelsi et Fils » au titre de

l'exercice 2017 et les montants payés se détaillent ainsi :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un carreau poisson	2.000,004	2.000,004
Location d'un box pour emballage	3.524,408	3.524,408
Location d'un bureau	1.402,840	1.402,840
Redevances sur le chiffre d'affaires	391.600,294	391.019,210
Frais de consommation électricité	7.300,181	5.696,381
Total	405.827,727	403.642,843

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C1- La rémunération du Président Directeur Général de la « SOTUMAG » du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à un total brut de 50.938,797 DT telle que fixée par le décret gouvernemental n°2015-2217 du 11/12/2015. En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 10.198,000 DT.
- La prise en charge des frais de Téléphone

C2- L'assemblée générale ordinaire réunie le 12/07/2017 a fixé le montant des jetons de présence à 3.000 DT brut pour chaque membre du conseil d'administration. Les jetons de présence servis dans l'année 2017 totalisent un montant brut de 19.666,667 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes
UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société **TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »**, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hedi MALLEKH et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2017 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31-déc-17	Au 31-déc-16
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	5 186	3 681
Amortissement des immobilisations incorporelles	1-1	-2 846	-1 577
Immobilisations incorporelles nettes		2 339	2 104
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	2	5 434 340	5 365 106
Amortissement des immobilisations corporelles	2-1	-610 041	-352 193
Immobilisations corporelles nettes		4 824 299	5 012 913
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	3	109 629 394	113 980 794
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		109 629 394	113 980 794
Total des actifs immobilisés		114 456 032	118 995 811
Autres actifs non courants		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		114 456 032	118 995 811
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Provision		0	0
Valeurs d'exploitation nettes		0	0
Clients et comptes rattachés		523 534	343 728
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		523 534	343 728
Autres actifs courants		13 690 066	7 522 590
Provision		-71 500	0
Autres actifs courants nets	4	13 618 566	7 522 590
Placements et autres actifs financiers	5	24 310 985	27 608 501
Provision		0	0
Placements nets		24 310 985	27 608 501
Liquidités et équivalents de liquidités	6	78 524	47 963
Provision		0	0
Liquidités nettes		78 524	47 963
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		38 531 610	35 522 781
TOTAL DES ACTIFS		152 987 642	154 518 592

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2017 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>Au 31-déc-17</i>	<i>Au 31-déc-16</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		614 722	442 291
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		3 276 196	1 167 699
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		113 690 502	111 409 575
Résultat de l'exercice		584 686	2 280 927
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	114 275 188	113 690 502
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		7 221 891	8 577 052
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants	8	7 221 891	8 577 052
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	9	163 218	139 286
Autres passifs courants	10	5 769 299	7 179 462
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	25 558 046	24 932 290
Total des passifs courants		31 490 563	32 251 038
TOTAL DES PASSIFS		38 712 454	40 828 090
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		152 987 642	154 518 592

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2017 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>Du 01-Jan-17 Au 31-déc-17</i>	<i>Du 01-Jan-16 Au 31-déc-16</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus		2 044 906	3 419 748
+ Autres produits d'exploitation		591 466	522 843
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation	12	2 636 372	3 942 591
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	13	-64 410	-49 404
+ Charges de personnel	14	-302 266	-284 859
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-330 617	-444 895
+ Autres charges d'exploitation	16	-742 149	-566 600
Total des charges d'exploitation		-1 439 441	-1 345 757
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 196 931	2 596 834
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	17	-2 527 665	-2 008 751
+ Produits des placements	18	1 926 893	1 701 807
+ Autres gains ordinaires		962	107
- Autres pertes ordinaires		-6 979	-1
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		590 141	2 289 996
Impôt sur le bénéfice		-5 456	-8 069
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		584 686	2 281 927
Eléments extraordinaires		0	-1 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		584 686	2 280 927

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2017 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>Du 01-Jan-17 Au 31-déc-17</i>	<i>Du 01-Jan-16 Au 31-déc-16</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
+ Résultat net	584 686	2 280 927
Ajustements pour		
Dotations aux amortissements et provisions	330 617	444 895
Variation des stocks	0	0
Variation des créances clients	-179 807	-36 321
Variation des autres actifs	-1 816 076	-2 366 669
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	23 932	-53 584
Variation des autres passifs	-524 733	-3 019 647
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-1 581 381	-2 750 398
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-70 738	-58 675
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	0	-6 555 400
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
- Décaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-70 738	-6 613 075
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales	0	0
- dividendes et autres distribution	-836 074	-900 994
+ Encaissement provenant des emprunts	140 350 000	88 050 000
- Remboursement d'emprunts	-140 290 930	-74 396 194
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-777 004	12 752 812
VARIATION DE TRESORERIE	-2 429 123	3 389 339
Trésorerie au début de l'exercice	22 300 688	18 911 349
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 871 565	22 300 688

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.) est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit

II- Faits marquants de l'exercice

La SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.) a cédé les titres de participation dans le capital de la société R-INDUSTRIE SARL pour un montant total de 4 350 000 dinars

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

La SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.) est une Société Anonyme au capital de 108000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit

Les comptes de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.), sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers
- Les états financiers de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.) sont libellés en Dinar Tunisien

Le système en place, permet l'édition des documents suivants

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ,
- Journal centralisateur ,
- Balance générale des comptes ,
- Grand livre des comptes ,
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ,
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants

- Des journaux de trésorerie ,
- Des journaux d'achats ,
- Des journaux de vente ,
- Des journaux OD ,
- Un journal d'Ouverture

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Les états financiers arrêtés au 31 12 2017 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ,
- Convention de l'unité monétaire ,
- Convention de la périodicité ,
- Convention du coût historique ,
- Convention de réalisation de revenu ,
- Convention de rattachement des charges aux produits ,
- Convention de la permanence des méthodes ,
- Convention de prudence ,
- Convention de l'importance relative

IV- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15%
- Constructions	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	33%

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 200 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

4- Autres actifs non courants

Les charges reportées correspondent, essentiellement, aux frais attachés à l'opération d'introduction en bourse de la société courant 2014. Elles ont été résorbées linéairement sur 3 ans.

5- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois. Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

7- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

8- Revenus

Les revenus de la société TGH sont constitués essentiellement par des dividendes. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

9- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde brut débiteur de 5 186 dinars au 31 12 2017 contre un solde brut débiteur de 3 681 dinars au 31 12 2016 Il se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Logiciel	5 186	3 681	1 505
Total	5 186	3 681	1 505

1-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 2846 dinars contre un solde créditeur de 1 577 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Logiciel	-2 846	-1 577	-1 269
TOTAL	-2 846	-1 577	-1 269

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde brut débiteur de 5 434 340 dinars au 31 12 2017 contre un solde brut débiteur de 5 365 106 dinars au 31 12 2016 Il se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Terrain	1 961 759	1 961 759	0
Constructions	2 870 240	2 870 240	0
Agencements Aménagements Installations Divers	77 911	73 747	4 164
Matériel & Mobilier de Bureau	23 886	19 260	4 626
Matériel informatique	24 152	16 660	7 492
Matériel de transport	470 391	423 440	46 951
Avance sur acquisition d'immobilisa	6 000	0	6 000
Total	5 434 340	5 365 106	69 234

2-1- Amortissement des immobilisations corporelles

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 610 041 dinars contre un solde créditeur de 352 193 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Constructions	-359 015	-215 503	-143 512
Agencements Aménagements Installations Divers	-21 816	-10 657	-11 159
Matériel & Mobilier de Bureau	-8 626	-4 091	-4 535
Matériel informatique	-11 233	-4 958	-6 275
Matériel de transport	-209 351	-116 984	-92 367
TOTAL	-610 041	-352 193	-257 848

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 109 629 394 dinars au 31 12 2017 contre un solde net débiteur de 113 980 794 dinars au 31 12 2016 Il se détaille comme suit

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2017	Valeurs comptables nettes 2016
Titres de participation	109 627 394	0	109 627 394	113 977 394
Prêt aux personnels	0	0	0	1 400
Cautionnement versé	2 000	0	2 000	2 000
Total	109 629 394	0	109 629 394	113 980 794

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 109 627 394 dinars au 31 12 2017, contre un solde net débiteur de 113 977 394 dinars au 31 12 2016 Elle se détaille comme suit

Désignation	Solde 2016	Cession	Solde 2017	Pourcentage de détention
RETEL	77 186 134	0	77 186 134	99,99%
HAYATCOM TUNISIE	16 107 812	0	16 107 812	100,00%
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	0	499 100	9,08%
RETEL BETON NORD OUEST	10 000	0	10 000	1,00%
RETEL PREFAB	198 000	0	198 000	99,00%
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES	1 188 000	0	1 188 000	99,00%
JUPITER IMMOBILIERE	3 169 000	0	3 169 000	99,68%
RETEL SERVICES	4 000 000	0	4 000 000	100,00%
GREEN TECHNOLOGIES	8	0	8	76,00%
L'AFFICHETTE	269 340	0	269 340	37,22%
JNAYNET MONTFLEURY	4 700 000	0	4 700 000	69,62%
JNAYNET EL MANAR	2 300 000	0	2 300 000	31,78%
R-INDUSTRIE	4 350 000	-4 350 000	0	
Total	113 977 394	-4 350 000	109 627 394	

4- Autres actifs courants

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde net débiteur de 13 618 566 dinars, contre un solde de 7 522 590 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Etat, impôts et taxes	1 816 434	1 256 624	559 810
Débiteurs sté Retel	299 019	298 851	168
Débiteurs sté Ghzala Industrie	37 199	29 443	7 756
Débiteurs sté Sogetras	2 921	0	2 921
Débiteurs sté Retel Préfab	388	388	0
Débiteurs sté RBNO	21 275	2 177	19 098
Débiteurs sté HCT	2 975	9	2 966
Débiteurs sté TIS	0	389	-389
Débiteurs sté Jupiter Immobilière	20	20	0
Débiteurs sté Green Technologie	71 500	71 500	0
Débiteurs sté UTS	125 340	60 998	64 342
Débiteurs sté Jnaynet Monfleury	11 582	21 582	-10 000
Débiteurs sté Jnaynet El Manar	50 000	0	50 000
Avance sur salaire	0	150	-150
Charges constatées d'avance	163 489	318 650	-155 161
Fournisseurs, avances et acomptes versés	13 289	10 416	2 873
Produits à recevoir	6 724 634	5 451 395	1 273 239
Créances sur cession des immobilisations financières	4 350 000	0	4 350 000
Total brut	13 690 066	7 522 592	6 167 474
-Provision	-71 500	0	-71 500
Total Net	13 618 566	7 522 592	6 095 974

5-Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 24 310 985 dinars au 31 12 2017 contre un solde net débiteur de 27 608 501 dinars au 31 12 2016 Elle se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Placement Billets de trésorerie	8 350 000	10 000 000	-1 650 000
Placement Bancaire	15 450 000	16 600 000	-1 150 000
Placement SICAV	509 135	1 006 101	-496 966
Echéance à moins d'un an sur prêts non courant	1 400	2 400	-1 000
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	450	0	450
Total	24 310 985	27 608 501	-3 297 516

5-1- Placements en billets de trésorerie

Le solde des placements en billets de trésorerie de la société se détaille comme suit

Désignation	Relation	Solde 2017
RETEL	Filiale	5 900 000
HAYATCOM	Filiale	200 000
RETEL SERVICES	Filiale	350 000
GHZELA INDUSTRIE	Filiale	300 000
PALMA	Filiale	650 000
RBNO	Partie liée	500 000
R-INDUSTRIE	Partie liée	100 000
TRADE IN	Partie liée	350 000
Total		8 350 000

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 78 524 dinars au 31 12 2017 contre un solde net débiteur de 47 963 dinars au 31 12 2016 Elle se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Effets à l'encaissement	15 030	0	15 030
Compte bancaire AMEN BANK	15 761	0	15 761
Compte bancaire BIAT	47 703	47 904	-201
Espèces en caisse	30	59	-29
Total	78 524	47 963	30 561

7- Capitaux propres

Au 31 12 2017, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 114 275 188 dinars, contre un solde de 113 690 502 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.16	108 000 000	442 291	1 799 584	1 167 699	2 280 927	113 690 502
Affectation du résultat 2016	0	172 431	0	2 108 496	-2 280 927	0
Résultat de l'exercice 2017	0	0	0		584 686	584 686
Solde au 31.12.17	108 000 000	614 722	1 799 584	3 276 196	584 685	114 275 188

Le capital social est divisé en 108 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune

8- Emprunts

Au 31 12 2017, les emprunts présentent un solde créditeur de 7 221 891 dinars contre un solde créditeur de 8 577 052 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Emprunt leasing ATL	36 783	32 991	3 792
Emprunt ZITOUNA	3 518 441	3 960 728	-442 287
Emprunt bancaire BNA	3 666 667	4 583 333	-916 666
Total	7 221 891	8 577 052	-1 355 161

9- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 12 2017, les dettes fournisseur et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 163 218 dinars contre un solde créditeur de 139 286 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation	163 218	139 286	23 932
Total	163 218	139 286	23 932

10- Autres passifs courants

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 5 769 299 dinars, contre un solde de 7 179 462 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Etat, impôts et taxes à payer	24 563	27 534	-2 971
Dettes sur congés payés	5 639	8 673	-3 034
Comptes Courants Associés	0	0	0
CNSS	14 830	15 612	-782
Charges à payer	173 417	189 797	-16 380
Personnel rémunération dues	14 303	350	13 953
Autres créiteurs divers	101 906	1 740	100 166
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	3 800 008	4 350 008	-550 000
Produit constatés d'avance	671 701	786 743	-115 042
Dividende à payer	962 932	1 799 006	-836 074
Total	5 769 299	7 179 462	-1 410 163

11- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 25 558 046 dinars, contre un solde de 24 932 290 dinars au 31 12 2016 La variation de l'exercice 2017 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016	Variation
Billets de trésorerie	18 500 000	18 050 000	450 000
Echéances à moins d'un an	2 315 322	1 351 090	964 232
Intérêts courus	224 780	175 424	49 356
Concours bancaires	4 517 944	5 355 776	-837 832
Total	25 558 046	24 932 290	625 756

Notes sur les éléments de l'état de résultat

12- Produits d'exploitation

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 2 636 372 dinars, contre un solde créditeur de 3 942 591 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Revenus des participations	2 044 906	3 419 748
Loyers	528 843	522 843
Produits des activités annexes	60 000	0
Subventions d'exploitation	2 623	0
Total	2 636 372	3 942 591

12-1- Loyers

Au 31 12 2017, le tableau détaillant les loyers facturés en hors taxes se présente comme suit

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
ESSEYAHA	18 000	18 000
HT SERVICES	24 843	18 843
RETEL PREFAB	6 000	6 000
JUPITER IMMOBILIERE	24 000	24 000
HAYATCOM TUNISIE	78 000	78 000
RETEL	78 000	78 000
TIS	36 000	36 000
SOGETRAS	12 000	12 000
XPRESS CELL	6 000	18 000
TRADE IN	6 000	12 000
L'AFFICHETTE	60 000	60 000
JNAYNET MONTFLEURY	48 000	48 000
JNAYNET EL MANAR	18 000	12 000
STE DE PRO IMMO JNAYNA	24 000	12 000
STE PALMA	45 000	60 000
STE UTS	22 500	30 000
STE UTS-PALMA	22 500	0
Total	528 843	522 843

13- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde débiteur de 64 410 dinars, contre un solde débiteur de 49 404 au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Fouritures non stockables	5 687	3 090
Carburant	11 377	10 849
Electricité	41 549	30 802
Eau	2 272	1 858
Fouritures administratives	3 492	2 804
Autres matières et fournitures	33	0
Total	64 410	49 404

14- Charges du personnel

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde débiteur de 302 266 dinars, contre un solde débiteur de 284 859 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Salaires et compléments de salaires	263 620	244 801
Charges patronale CNSS	41 680	34 725
Congés payés	-3 034	5 333
Total	302 266	284 859

15- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde débiteur de 330 617 dinars, contre un solde débiteur de 444 895 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Dotations aux amortissements des charges à répartir	0	200 880
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	259 117	244 015
Dotations aux provisions des actifs circulants	71 500	0
Total	330 617	444 895

16- Autres charges d'exploitation

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde débiteur de 742 149 dinars, contre un solde débiteur de 566 600 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Locations	9 000	0
Entretien et réparation	28 637	7 513
Rémunération d'intermédiaires	177 542	150 828
Publicité, publications et relations publiques	11 796	18 045
Impôts et taxes	18 952	27 514
Services extérieurs divers	3 300	319
Cotisation TUNISIE CLEARING	30 591	31 072
Personnels extérieurs	93 414	0
Déplacements, missions, réceptions	46 678	71 016
Services bancaires et assimilés	278 976	206 169
Commissions sur prestation de service	10 000	10 482
Frais postaux et de télécommunications	9 221	6 638
Primes d'assurance	23 811	22 502
Etudes et recherches	85	1 500
Cotisation ANCE	71	0
Jetons de présence	0	13 000
Divers	75	0
Total	742 149	566 600

17- Charges financières nettes

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde débiteur de 2 527 665 dinars, contre un solde débiteur de 2 008 751 dinars au 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Intérêts bancaires	1 672 307	1 141 049
Frais financiers leasing	777 341	863 568
Intérêts de retard	56 195	4 134
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	21 823	0
Total	2 527 665	2 008 751

18- Produits des placements

Au 31 12 2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 926 893 dinars, contre un solde créditeur de 1 701 807 dinars 31 12 2016

Désignation	Solde 2017	Solde 2016
Produits financiers	1 876 726	1 700 602
Produits de placement SICAV	50 167	1 206
Total	1 926 893	1 701 807

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

19- 1- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à -1 581 381 dinars aux 31 décembre 2017. Les bénéfices de l'exercice ajustés des dotations aux amortissements s'élevant à 915 303 dinars ont été compensés par une variation négative du BFR provenant de l'augmentation des créances clients et des autres actifs d'un montant de 1 995 883 dinars, de l'augmentation des dettes fournisseurs d'un montant de 23 932 dinars et de la baisse des autres passifs d'un montant de 524 733 dinars.

19- 2- Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 70 738 dinars aux 31 décembre 2017. Les décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles s'élèvent à 70 738 dinars ont été alloués essentiellement à l'acquisition des autres immobilisations corporelles.

19- 3- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -777 004 dinars aux 31 décembre 2017 et proviennent essentiellement de la variation positive des emprunts de la société pour un montant de 59 070 dinars compensé par la distribution des dividendes s'élevant à 836 074 dinars.

20- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	78 524
Placements et autres actifs financiers	24 310 985
Concours bancaires et autres passifs financiers	-25 558 046
Solde net de la trésorerie au 31.12.2017 au bilan	-1 168 537
Emprunts courants, intérêts courus et échéances à moins d'un an sur emprunts	21 040 101
Trésorerie de clôture au 31.12.2017 à l'état de flux de trésorerie	19 871 565

21- Informations sur les parties liées

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L’AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 528 843 dinars au titre de l’exercice 2017 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-1

2. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, GHZALA INDUSTRIES, UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et JNAYNET EL MANAR et à la société liée RETEL BETON NORD OUEST des avances en comptes courants pour un montant total de 622 220 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 4

3. Billets de trésorerie :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL, RETEL SERVICES, GHZELA INDUSTRIES, PALMA et des sociétés liées RBNO, TRADE IN, R-INDUSTRIES des billets de trésorerie renouvelables rémunérés au taux d’intérêt de 8% Au 31 12 2017, le solde de ces billets de trésorerie s’élève à 8 350 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 5-1

4. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUPE HOLDING a cédé à certains de ses actionnaires 430 000 parts sociales représentant 75,44% du capital de la société R-INDUSTRIE pour un montant de 4 350 000 dinars Le détail de cette opération se présente comme suit

Acquéreur	Nombre de parts sociales	Montant en DT
Mohamed CHABCHOUB	21 500	215 000
Amine CHABCHOUB	136 168	1 411 681
Ahmed CHABCHOUB	136 168	1 361 681
Olfa CHABCHOUB	68 082	680 819
Salma CHABCHOUB	68 082	680 819
Total	430 000	4 350 000

5. Autres conventions, comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit

Tiers	Nature	Relation	Montant
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell	Partie liée	8 400
RETEL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	3 800 000
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 141
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	15 053
RETEL SERVICES	Compte fournisseur	Filiale	19 399
M ABDESSELEM MANSOUR	Compte fournisseur	Administrateur	645
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 559 976
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	4 059 710
HAYATCOM TUNISIE	Dividendes à recevoir	Filiale	1 044 948

6. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2017, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA, de la TIS, de Jupiter Immobilière et de UTS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde des billets de trésorerie contractés s'élève respectivement, au 31 décembre 2017, à 10 200 000 dinars, 3 500 000 dinars, 1 300 000 et 3 500 000 dinars.

7. Convention de représentation et d'assistance :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a payé durant l'exercice 2017 des honoraires de représentation et d'assistance pour un montant total TTC de 11 765 dinars à son administrateur M ABDESSELEM MANSOUR.

22- Engagements hors bilan

Engagements donnés par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Sociétés	
Nantissement de parts sociales	11 000 000	4 000 000	Garantie du paiement du crédit participatif de 5 500 000 dinars TGH auprès de la BNA	RETEL SERVICES	
		4 700 000		JNAYNET MONTFLEURY	
		2 300 000		JNAYNET EL MANAR	
Caution solidaire	49 046 549	4 648 628	4 cautions d'avance au profit de la BNA	RETEL	
		4 700 000	CMT D'INVESTISSEMENT au profit de la BNA		
		1 884 865	4 cautions définitives au profit de la BNA		
		5 337 000	Ouverture d'un accreditif en faveur de NOKSEL au profit de la BNA		
		12 051 000	4 Accreditifs au profit de la BNA		
		1 000 000	Dépassement passager au profit de la BNA		
		6 650 000	Enveloppe de crédits de gestion accordés au profit de la BNA		
		8 473 300	Location financière des équipements professionnels au profit de la Banque Zitouna		
		76 800	Caution définitive au profit de la BNA		
		255 991	Caution d'avance du marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		89 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		100 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		300 000	Caution de garantie de paiement en faveur de la société TOTAL TUNISIE au profit de la banque BNA		
		256 022	Cinq AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		150 000	Caution d'approvisionnement au profit de la BNA		
		512 598	Pour le Chargeur (contrat leasing Ijara) au profit de la Banque Zitouna		R-INDUSTRIE
		300 000	Pour approvisionnement au profit de la BNA		
650 000	Crédit de gestion accordé par BNA				
		1 611 345	contrat leasing n°1 Zitouna Ijara pour acquisition chargeuse+pelle hydraulique	GHZELA INDUSTRIE	
Cautionnement de crédits de gestion	500 000	500 000	Crédit de gestion accordé par AMEN BANK	GHZELA INDUSTRIE	
Nantissement d'actions	2 637 600	2 637 600	pour crédit CMT au profit de ATTIJARI BANK	RBNO	
Nantissement d'actions sicav	500 000	500 000	Titre sicav (sicav trésor) au profit de la BIAT	RBNO	

Immeuble Misk/Escalier C
Mont-plaisir – 1073 Tunis
T +216 71 95 00 95
F +216 71 95 07 55
www uec com tn

Adresse Immeuble Messai, El Menzeh8
Ariana Tunisie.
T +216 71 703 467 F +216 71 703 293
MF 1297776/V/A/M000
RC B03119442013

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 30/04/2018

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ,
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30/04/2018

Union des experts comptables

Hedi Mallekh



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



Immeuble Misk/Escalier C
Mont-plaisir – 1073 Tunis
T +216 71 95 00 95
F +216 71 95 07 55
www uec com tn

Adresse Immeuble Messai, El Menzeh8
Ariana Tunisie
T +216 71 703 467 F +216 71 703 293
MF 1297776/V/A/M000
RC B03119442013

RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 30/04/2018

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiquées

A- Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 528 843 dinars au titre de l'exercice 2017 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-1

B- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, GHZALA INDUSTRIES, UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et JNAYNET EL MANAR et à la société liée RETEL BETON NORD OUEST des avances en comptes courants pour un montant total de 622 220 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 4

2. Billets de trésorerie :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL, RETEL SERVICES, GHZELA INDUSTRIES, PALMA et des sociétés liées RBNO, TRADE IN, R-INDUSTRIES des billets de trésorerie renouvelables rémunérés au taux d'intérêt de 8% Au 31 12 2017, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 8 350 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 5-1

3. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUPE HOLDING a cédé à certains de ses actionnaires 430 000 parts sociales représentant 75,44% du capital de la société R-INDUSTRIE pour un montant de 4 350 000 dinars Le détail de cette opération se présente comme suit

Acquéreur	Nombre de parts sociales	Montant en DT
Mohamed CHABCHOUB	21 500	215 000
Amine CHABCHOUB	136 168	1 411 681
Ahmed CHABCHOUB	136 168	1 361 681
Olfa CHABCHOUB	68 082	680 819
Salma CHABCHOUB	68 082	680 819
Total	430 000	4 350 000

4. Autres conventions, comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit

Tiers	Nature	Relation	Montant
XPRESS CELL	Débiteur Créiteur Xpress Cell	Partie liée	8 400
RETEL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	3 800 000
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 141
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	15 053
RETEL SERVICES	Compte fournisseur	Filiale	19 399
M ABDESSELEM MANSOUR	Compte fournisseur	Administrateur	645
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 559 976
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	4 059 710
HAYATCOM TUNISIE	Dividendes à recevoir	Filiale	1 044 948

5. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2017, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA, de la TIS, de Jupiter Immobilière et de UTS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde des billets de trésorerie contractés s'élève respectivement, au 31 décembre 2017, à 10 200 000 dinars, 3 500 000 dinars, 1 300 000 et 3 500 000 dinars.

6. Convention de représentation et d'assistance :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a payé durant l'exercice 2017 des honoraires de représentation et d'assistance pour un montant total TTC de 11 765 dinars à son administrateur M. ABDESSELEM MANSOUR.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012. Cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres;
 - Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;
 - Une voiture de service et le carburant y afférent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30/04/2018

Union des experts comptables

Hedi Mallekh



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis AAA* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 872 479 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 104 029 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis AAA a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 80,06 % se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

FCP AXIS AAA
Bilan arrêté au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		2 310 780	2 362 973
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	2 310 780	2 362 973
AC2- Placements monétaires et disponibilités		575 127	716 593
a- Placements monétaires	4.3	512 649	575 789
b- Disponibilités		62 478	140 804
AC3- Créances d'exploitation	4.4	365	-
TOTAL ACTIF		2 886 272	3 079 566
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	2 503	2 566
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	11 290	16 119
TOTAL PASSIF		13 793	18 685
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	2 768 431	2 951 997
CP2- Sommes distribuables		104 048	108 884
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		104 029	108 865
ACTIF NET		2 872 479	3 060 881
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 886 272	3 079 566

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	122 405	127 568
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 405	127 568
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	26 157	15 554
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		148 562	143 122
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(20 067)	(19 496)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		128 495	123 626
CH2- Autres charges	4.10	(3 675)	(6 226)
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 820	117 400
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(20 791)	(8 535)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		104 029	108 865
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 791	8 535
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 982	2 651
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		8 545	3 160
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		138 347	123 211

FCP AXIS AAA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le <u>31/12/2017</u>	Exercice clos le <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	138 347	123 211
a- Résultat d'exploitation	124 820	117 400
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 982	2 651
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 545	3 160
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(111 162)	(125 892)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(215 587)	(550 279)
a / Souscriptions	3 109 586	415 172
Capital	3 038 242	421 172
Régularisation des sommes non distribuables	5 746	351
Régularisation des sommes distribuables	65 598	(6 351)
b / Rachats	(3 325 173)	(965 451)
Capital	(3 233 168)	(953 010)
Régularisation des sommes non distribuables	(7 913)	(675)
Régularisation des sommes distribuables	(84 092)	(11 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(188 402)	(552 960)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	3 060 881	3 613 841
en fin de l'exercice	2 872 479	3 060 881
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	29 607	34 951
en fin de l'exercice	27 652	29 607
VALEUR LIQUIDATIVE	103,879	103,383
TAUX DE RENDEMENT	4,04%	3,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 2 310 780 DT et correspond aux placements en Bons de Trésor Assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Emprunt d'Etat				
BTA 5.6% AOUT 2022	400	383 720	400 270	13,87%
BTA 5.6% AOUT 2022	50	47 575	49 872	1,73%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 300	199 893	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	192 100	200 202	6,94%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 900	200 118	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 700	200 035	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 500	199 951	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 300	199 867	6,92%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 180	199 676	6,92%
BTA 6% JUIN 2021	45	44 100	45 413	1,57%
BTA 5.5%_03/2019	300	306 750	311 675	10,80%
BTA 5.5%03/2019	100	101 700	103 807	3,60%
Total BTA	2 295	2 224 825	2 310 780	80,06%
Total	2 295	2 224 825	2 310 780	80,06%

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Emprunt d'Etat						
BTA 5.3% JANVIER 2018	98 280	0	100 100	98 280	1 820	0
BTA 5.6% AOUT 2022	383 720	0	0	0	0	383 720
BTA 5.6% AOUT 2022	47 575	0	0	0	0	47 575
BTA 5.6% AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6% AOUT 2022	192 100	0	0	0	0	192 100
BTA 5.6% AOUT 2022	191 900	0	0	0	0	191 900
BTA 5.6% AOUT 2022	191 700	0	0	0	0	191 700
BTA 5.6% AOUT 2022	191 500	0	0	0	0	191 500
BTA 5.6% AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6% AOUT 2022	191 180	0	0	0	0	191 180
BTA 6% JUIN 2021	0	245 000	201 515	200 900	615	44 100
BTA 6% JUIN 2021	0	485 350	488 650	485 350	3 300	0
BTA 6% JUIN 2023	0	93 800	95 900	93 800	2 100	0

BTA 6.6% MARS 2027	0	92 990	93 700	92 990	710	0
BTA 5.5% 03/2019	306 750	0	0	0	0	306 750
BTA 5.5% 03/2019	101 700	0	0	0	0	101 700
Total BTA	2 279 005	917 140	979 865	971 320	8 545	2 224 825

Total	2 279 005	917 140	979 865	971 320	8 545	2 224 825
--------------	------------------	----------------	----------------	----------------	--------------	------------------

4.2- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2017 à 122 405 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTA	122 405	105 079
Revenus des BTZ	-	22 489
Total	122 405	127 568

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 512 649 DT au 31-12-2017 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_19062018_5.38%	189 897	194 038	6,72%
BTC_52 SEMAINES_30012018_5.23%	318 427	318 611	11,04%
Total	508 324	512 649	17,76%

4.4- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées de l'abonnement des intérêts créditeurs non encore réglés par la banque. Ce poste s'élève au 31-12-2017 à 365 DT contre un solde nul au 31-12-2016.

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2017 à 26 157 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	23 149	8 232
Revenus des autres placements (Agiors Créditeurs)	3 008	7 322
Total	26 157	15 554

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AXIS AAA au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 2 503 DT au 31-12-2017 contre 2 566 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	990	1 054
Dépositaire	1 513	1 512
Total	2 503	2 566

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 11 290 DT au 31-12-2017 contre 16 119 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	9 195	13 739
CMF	271	257
Publications	1 824	2 123
Total	11 290	16 119

4.8- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à (188 402) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(183 566)
Variation de la part Revenu	(4 836)
Variation de l'Actif Net	(188 402)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	2 951 997
Nombre de titres :	29 607
Nombre de porteurs de parts	51

Souscriptions réalisées

Montant:	3 038 242
Nombre de titres émis :	30 472
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	3 233 168
Nombre de titres rachetés :	32 427
Nombre de porteurs de parts sortants :	15

Capital au 31-12-2017

Montant:	2 757 071	(*)
Nombre de titres :	27 652	
Nombre de porteurs de parts:	39	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	2 757 071
Variation des + ou- values potentielles sur titres	4 982
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 545
Régularisation des SND	(2 167)
Capital au 31/12/2017	2 768 431

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 20 067 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	14 166	13 579
Rémunération du dépositaire	5 901	5 917
Total	20 067	19 496

4.10- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2017 à 3 675 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Redevance CMF	3 430	3 288
Rémunération CAC	-	2 721
Autres	245	217
Total	3 675	6 226

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,373	4,835	5,932	4,146	5,019
Charges de gestion des placements	-0,726	-0,659	-0,712	-0,512	-0,595
Revenu net des placements	4,647	4,176	5,220	3,634	4,424
Autres charges	-0,133	-0,211	-0,279	-0,377	-0,322
Résultat d'exploitation	4,514	3,965	4,941	3,257	4,102
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,752	-0,288	-1,065	0,121	-0,435
Sommes distribuables de l'exercice	3,762	3,677	3,876	3,378	3,667
Variation + ou - values potentielles sur titres	0,180	0,090	-0,011	0,164	1,325
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,309	0,107	0,112	0	-1,456
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,489	0,196	0,101	0,164	-0,131
Résultat net de l'exercice	5,003	4,161	5,042	3,422	3,971
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,489	0,196	0,101	0,164	-0,131
Régularisation du résultat non distribuable	-0,078	-0,011	-0,032	0,007	0,039
Sommes non distribuable de l'exercice	0,411	0,185	0,069	0,170	-0,092
Distribution de dividende	3,677	3,876	3,379	3,667	3,945
Valeur Liquidative	103,879	103,383	103,397	102,831	102,949

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,59%	0,54%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,19%	0,21%	0,38%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	3,57%	3,83%	3,29%	3,59%

5.2 Transactions avec les parties liées

La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS AAA perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 14 166 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2017. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 dinars H.T et un maximum de 15 000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 901 DT TTC au titre de 2017.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils vo

nt être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Lotfi REKIK.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/17	Au 31/12/16
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	1	1 370 985	1 453 392
Immobilisations incorporelles		129 278	119 341
Moins : amortissements		-117 834	-108 191
<i>S/Total</i>	2	<i>11 443</i>	<i>11 150</i>
Immobilisations corporelles		13 643 635	12 234 944
Moins : amortissements		-7 172 820	-6 043 173
<i>S/Total</i>	3	<i>6 470 814</i>	<i>6 191 771</i>
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		153 175	102 198
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	4	<i>153 175</i>	<i>102 198</i>
Total des actifs immobilisés		8 006 418	7 758 511
Autres actifs non courants	5	422 563	894 143
Total des actifs non courants		8 428 981	8 652 654
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2 523 244	2 111 016
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	6	<i>2 523 244</i>	<i>2 111 016</i>
Clients et comptes rattachés		5 212 468	5 098 192
Moins : Provisions		-358 422	-190 802
<i>S/Total</i>	7	<i>4 854 046</i>	<i>4 907 390</i>
Autres actifs courants	8	2 689 431	2 332 746
Placements et actifs financiers	9	617 722	1 085 756
Liquidités et équivalents de liquidités	10	6 394 966	4 206 291
Total des actifs courants		17 079 409	14 643 198
Total des actifs		25 508 390	23 295 852

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Note	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées		-784 921	-1 096 987
Autres capitaux propres		7 557 516	7 144 258
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		11 661 484	10 936 160
Résultat de l'exercice consolidé		2 084 456	1 392 067
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	13 745 940	12 328 226
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		417 713	448 580
Résultat des minoritaires		26 285	-30 697
Total des intérêts minoritaires	12	443 998	417 883
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	1 077 310	1 293 724
Autres passifs non courants	14	0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		1 077 310	1 293 724
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 003 155	2 489 362
Autres passifs courants	16	2 130 537	2 123 087
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	5 107 450	4 643 570
Total des passifs courants		10 241 142	9 256 018
Total des passifs		11 318 452	10 549 742
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		25 508 390	23 295 852

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	25 171 488	21 043 988
Production immobilisée		0	0
Autres produits d'exploitation	2	153 409	153 409
<i>Total des produits d'exploitation</i>		25 324 897	21 197 397
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	-2 908	-106 069
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	14 252 163	12 051 034
Charges de personnel	5	2 657 289	2 412 818
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	2 074 407	1 874 044
Autres charges d'exploitation	7	3 105 133	2 508 396
<i>Total des charges d'exploitation</i>		22 086 085	18 740 223
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 238 811	2 457 174
Produits des placements		80 673	67 584
Charges financières nettes	8	651 283	668 703
Autres gains ordinaires	9	73 717	65 126
Autres pertes ordinaires	10	112 763	132 153
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 629 156	1 789 028
Impôt sur les bénéfices	11	436 008	196 492
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 193 148	1 592 535
Pertes extraordinaires	12	0	148 758
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 193 148	1 443 777
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13	82 407	82 407
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 110 741	1 361 370
Quote-part des intérêts minoritaires	14	26 285	-30 697
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 084 456	1 392 067

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 110 741	1 361 370
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	1 1 854 407	1 874 044
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 407	82 407
. Variation des stocks	2 -412 227	98 371
. Variation des créances	3 53 344	-497 216
. Variation des autres actifs	4 -356 686	-298 675
. Variation des fournisseurs	5 513 793	153 622
. Variation des autres passifs	6 4 397	298 394
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	7 -24 460	-35 909
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-153 409	-153 409
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>	3 672 307	2 882 999
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 -1 534 872	-511 240
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 24 500	38 500
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	10 -168 477	-96 533
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	11 117 500	27 100
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	12 -127 332	-465 030
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>	-1 688 681	-1 007 203
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-513 333	-415 556
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-170	0
- Encaissement provenant des emprunts	13 898 477	0
- Remboursement des emprunts	14 -1 214 247	-1 068 629
- Variation provenant des crédits de gestion	15 580 198	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>	-249 076	-1 484 184
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	16 1 734 550	391 612
Trésorerie au début de l'exercice	3 549 322	3 157 710
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 5 283 872	3 549 322

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges	Soldes	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16	
Revenus et autres produits d'exploitation	25 324 897	ou (Déstockage de production)	0			
Production stockée	2 908					
Production immobilisée	0					
Total	25 327 805	Total	0	• Production	25 327 805	21 303 466
Production	25 327 805	Achat consommés	14 252 163	• Marge sur coût matières	11 075 641	9 252 432
Marge sur coût matière	11 075 641	Autres charges externes	2 946 712			
Subvention d'exploitation	0					
Total	11 075 641	Total	2 946 712	• Valeur Ajoutée brute	8 128 929	6 891 139
Valeur Ajoutée Brute	8 128 929	Impôts et taxes	158 421			
		Charges de personnel	2 657 289			
Total	8 128 929	Total	2 815 710	• Excédent brut d'exploitation	5 313 219	4 331 219
Excédent brut d'exploitation	5 313 219	Autres charges ordinaires	112 763			
Autres produits ordinaires	73 717	Charges financières	651 283			
Produits des placements	80 673	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 074 407			
Transfert et reprise de charges	0	Impôt sur le résultat ordinaire	436 008			
Total	5 467 609	Total	3 274 461	• Résultat net des entreprises intégrées	2 193 148	1 592 535
Résultat net des entreprises intégrées	2 193 148	Contribution conjoncturelle	0			
		Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 407			
Total	2 193 148	Total	82 407	• Résultat net de l'ensemble consolidé	2 110 741	1 361 370

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « CEREALIS » est composé de trois sociétés :

CEREALIS
(Société mère) La société CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Tebourba, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements.

BOLERIO
(Société filiale) La société BOLERIO est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Goubellat, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements et notamment ceux relatifs au développement régional.

INER
DISTRIBUTION
(Société filiale) La société INTERDISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le commerce en gros des produits alimentaires. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
CEREALIS	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
BOLERIO	77,97%	77,97%	Exclusif	Intégration globale
INTER DISTRIBUTION	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe CEREALIS n'a pas enregistré entre la date clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des états financiers, des évènements qui entraineront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

V- BASE DE MESURE

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition historique comprenant tous frais et taxes non récupérables. Elles sont amorties selon les modes et taux suivants et en supposant une valeur résiduelle nulle au bout de la durée de leur utilisation sauf en ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis :

Elément	Mode	Taux
Construction	Linéaire	4%
Matériel d'exploitation	Linéaire	10%
Installation, Agencement & Aménagement	Linéaire	10%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Equipement et mobilier de bureau	Linéaire	10%
Matériel informatique	Linéaire	20%
Logiciel	Linéaire	33,33%

Après l'amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de chaque société. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3) Stocks

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs coût de revient qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent et valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4) Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

VI- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2) L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

5) Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société CEREALIS a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de CEREALIS dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	577 064	577 064
Ecarts d'acquisition - Bolério	1 071 072	1 071 072
<i>Sous total</i>	1 648 136	1 648 136
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	-119 721	-89 791
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Bolério	-157 429	-104 953
<i>Sous total</i>	-277 151	-194 744
Total	1 370 985	1 453 392

2. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Logiciels	81 846	81 846
Marques et brevets	47 431	37 495
<i>Sous total</i>	129 278	119 341
Amortissement logiciels	-79 558	-74 353
Amortissement marques et brevets	-38 276	-33 838
Total	11 443	11 150

3. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrain	312 234	312 234
Construction	2 406 568	2 406 568
Matériels d'exploitation	6 076 575	5 396 830
Matériels de transport	3 958 326	3 312 028
Aménagement matériels de transport	91 682	75 903
Agencement, aménagement & installation	499 740	457 537
Équipement de bureau	106 147	103 439
Matériels informatiques	154 302	149 082
Autres immobilisations corporelles	36 060	21 321
Immobilisations en cours	2 000	0
<i>Sous total</i>	13 643 635	12 234 944
Amortissement constructions	-828 404	-711 825
Amortissement matériels d'exploitation	-2 823 224	-2 276 290
Amortissement matériel de transport	-2 944 559	-2 529 884
Amortissement aménagement matériels de transport	-45 512	-67 820
Amortissement agencement, aménagement & installation	-308 444	-259 790
Amortissement équipement de bureau	-95 380	-90 042
Amortissement matériels informatiques	-120 682	-105 642

<u>Amortissement autres immobilisations corporelles</u>	-6 615	-1 880
Total	6 470 814	6 191 771

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2016	Acquisition	Cession	31/12/2017	31/12/2016	Dotation	Cession	31/12/2017	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>									
Logiciels	81 846	0	0	81 846	74 353	5 205	0	79 558	2 288
Marques et brevets	37 495	9 937	0	47 431	33 838	4 438	0	38 276	9 155
Sous Total	119 341	9 937	0	129 278	108 191	9 643	0	117 834	11 443
<u>Immobilisations Corporelles</u>									
Terrain	312 234	0	0	312 234	0	0	0	0	312 234
Construction	2 406 568	0	0	2 406 568	711 825	116 580	0	828 404	1 578 164
Agencement, aménagement & installation	457 537	42 203	0	499 740	259 790	48 655	0	308 444	191 296
Matériel d'exploitation	5 396 830	679 745	0	6 076 575	2 276 290	546 933	0	2 823 224	3 253 352
Matériel de transport	3 312 028	762 542	-116 245	3 958 326	2 529 884	530 880	-116 205	2 944 559	1 013 767
Aménagement matériel de transport	75 903	15 778	0	91 682	67 820	-22 308	0	45 512	46 170
Equipement de bureau	103 439	2 708	0	106 147	90 042	5 338	0	95 380	10 767
Matériels informatiques	149 082	5 220	0	154 302	105 642	15 041	0	120 682	33 620
Autres immobilisations corporelles	21 321	14 739	0	36 060	1 880	4 734	0	6 615	29 445
Immobilisations en cours	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	2 000
Sous Total	12 234 944	1 524 936	-116 245	13 643 635	6 043 173	1 245 853	-116 205	7 172 820	6 470 814
TOTAL	12 354 285	1 534 872	-116 245	13 772 912	6 151 364	1 255 495	-116 205	7 290 655	6 482 258

4. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dépôt et cautionnement	150 775	99 798
Titres de participation	2 400	2 400
Total	153 175	102 198

5. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Charges à répartir brutes	2 725 138	2 597 806
Résorptions des charges à répartir	-2 302 575	-1 703 663
Total	422 563	894 143

6. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Stocks matières premières	1 140 097	1 013 169
Stocks de produits finis	558 315	423 206
Stocks d'emballages	824 831	674 641
Total	2 523 244	2 111 016

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients ordinaires	3 957 155	4 289 587
Clients effets à recevoir	1 359 361	796 610
Clients créditeurs	-132 557	-15 906
Clients factoring	28 509	27 900
<i>Sous total</i>	5 212 468	5 098 192
Provisions	-358 422	-190 802
Total	4 854 046	4 907 390

8. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Prêts au personnel	18 710	13 190
Personnel, avances et acomptes	15 150	9 040
Fournisseurs avances	14 810	44 100
Etat Impôts et taxes à reporter	2 325 588	1 840 374
Débiteurs divers	19 395	44 895
Charges constatées d'avance	65 643	34 075
Produits à recevoir	60 136	77 071
Actionnaires opération sur le capital	170 000	270 000
Total	2 689 431	2 332 746

9. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Placements	500 000	1 000 000
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV BTK	0	0
NEWBODY LINE	7 794	9 798
ONE TECH HOLDING	86 577	55 165
MIP	0	0
AXIS SICAV	23 345	20 787
Droits d'attribution	6	6
Total	617 722	1 085 756

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Chèques à encaisser	3 901 519	2 370 641
Effets remis à l'encaissement	0	12 416
Banques	1 265 162	1 369 254
Caisse	364 966	184 764
Factoring	863 319	269 216
Total	6 394 966	4 206 291

11. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées	-784 921	-1 096 987
Réserve spéciale d'investissement	3 240 000	2 160 000
Prime d'émission	4 182 223	4 695 556
Subvention d'investissement	135 293	288 702
Résultat consolidé	2 084 456	1 392 067
Total	13 745 940	12 328 226

12. Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Réserves des minoritaires	417 713	448 580
Résultat des minoritaires	26 285	-30 697
Total	443 998	417 883

Le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	4 888 889	4 695 556	288 702	2 160 000	-1 096 987	1 392 067	12 328 226	448 580	-30 697	417 883
Affectation du résultat de l'exercice 2015							0			0
<i>Résultats reportés</i>					1 392 067	-1 392 067	0	-30 697	30 697	0
<i>Réserve de réinvestissement</i>				1 080 000	-1 080 000		0			0
<i>Dividendes</i>		-513 333					-513 333			0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0	-170		-170
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat			-153 409				-153 409			0
Résultat de l'exercice 2016						2 084 456	2 084 456		26 285	26 285
Capitaux propres au 31/12/2017	4 888 889	4 182 223	135 293	3 240 000	-784 921	2 084 456	13 745 940	417 713	26 285	443 998

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat consolidé net (Part du groupe) de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat consolidé par action de l'exercice 2017 est de 426 millimes.

13. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts bancaires	722 631	968 483
Emprunts Leasing	354 678	325 241
Total	1 077 310	1 293 724

14. Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Comptes courants actionnaires	0	0
Total	0	0

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	1 895 427	1 337 329
Fournisseurs effets à payer	1 111 110	1 155 021
Fournisseurs avances et acomptes	-3 382	-2 989
Total	3 003 155	2 489 362

16. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Personnel, rémunérations dues	214 478	256 855
Etats impôts et taxes	820 741	854 692
CNSS	106 967	115 562
Créditeurs divers	12 834	12 834
Dividendes à payer	550 620	550 620
Charges à payer	251 071	231 666
Comptes courants associés	18 779	18 779
Intérêts courus sur comptes courants	24 000	24 000
Clients avances et acomptes	131 047	58 078
Total	2 130 537	2 123 087

17. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts courus	1 887	4 940
Chèques à payer	821 656	233 294
Échéances à moins d'un an leasing	453 845	421 951
Échéances à moins d'un an emprunt	392 704	523 954
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 530 198	1 950 000
Découverts bancaires	907 160	1 509 430
Total	5 107 450	4 643 570

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus	25 171 488	21 043 988
Total	25 171 488	21 043 988

2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Quote-part subvention d'investissement	153 409	153 409
Total	153 409	153 409

3. Variation des stocks des produits finis et des en cours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Variation des stocks des produits finis et des encours "Céréalis"	-37 771	-26 729
Variation des stocks des produits finis et des encours "Bolério"	34 863	-79 340
Total	-2 908	-106 069

4. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Achats stockés de matières premières	6 420 287	5 732 893
Achats stockés packaging	815 668	548 980
Achats emballages	1 529 917	1 507 008
Achats de marchandises locales	3 871 314	2 670 581
Achats de fournitures consommables	1 097	2 116
Achats de travaux et petits équipements	19 991	19 530
Achats d'études et prestations de services	68 223	79 660
Achats non stockés de matières et fournitures	125 162	119 357
Droit de douane	554 941	432 105
Frais de transit	82 491	63 499
Frais de transport sur importation	218 150	193 017
Variation de stocks de marchandises	-132 201	-6 148
Carburants	386 122	420 160
Electricité & Gaz	291 001	268 276
Total	14 252 163	12 051 034

5. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	2 347 147	2 162 982
Charges sociales	310 143	249 836
Total	2 657 289	2 412 818

6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	9 643	8 477
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 245 853	1 194 482
Dotation aux résorptions des charges à répartir	598 912	671 085
Dotation aux provisions des créances clients	220 000	0
Total	2 074 407	1 874 044

7. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres services extérieurs	3 827	14 057
Entretiens et réparations	296 692	346 084
Primes d'assurance	194 525	189 486
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	261 307	292 137
Publicités & relations publiques	1 601 913	1 021 202
Dons et Subventions	10 601	5 500
Transports	234 911	167 359
Déplacements, Missions et Réceptions	66 836	69 351
Frais Postaux & Télécommunications	67 926	77 392
Services bancaires et assimilés	104 529	78 456
Locations	103 645	100 270
Impôts et Taxes	158 421	147 103
Total	3 105 133	2 508 396

8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Charges d'intérêts	436 376	428 766
Intérêts sur factoring	123 606	111 249
Intérêts sur leasing	58 242	75 127
Pertes de change	81 042	104 186
Gains de change	-47 984	-17 328
Produits financiers	0	-33 297
Total	651 283	668 703

9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Plus values sur cession d'immobilisations	24 460	35 909
Gains sur éléments non récurrents	49 257	29 217
Total	73 717	65 126

10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Pertes sur éléments non récurrents	54 013	94 653
Jetons de présence	58 750	37 500
Total	112 763	132 153

11. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Impôts sur les sociétés	436 008	196 492
Total	436 008	196 492

12. Pertes extraordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Contribution conjoncturelle	0	148 758
Total	0	148 758

13. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dotations aux amortissements GW - Titres Interdistribution	28 853	28 853
Dotations aux amortissements GW - Titres Bolério	53 554	53 554
Total	82 407	82 407

14. Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Quote-part des minoritaires - Société BOLERIO	25 456	-31 177
Quote-part des minoritaires - Société INTER DISTRIBUTION	829	480
Total	26 285	-30 697

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1- Dotation aux amortissements et aux provisions :

Désignation	Solde au 31/12/2017
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	9 643
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 245 853
Dotation aux résorptions des charges à répartir	598 912
Total	1 854 407

2- Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Stocks"	2 111 016	2 523 244	-412 227
Total	2 111 016	2 523 244	-412 227

3- Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Clients"	4 907 390	4 854 046	53 344
Total	4 907 390	4 854 046	53 344

4- Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Autres actifs courants"	2 332 746	2 689 431	-356 686
Total	2 332 746	2 689 431	-356 686

5- Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	3 003 155	2 489 362	513 793
Total	3 003 155	2 489 362	513 793

6- Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Rubrique "Autres passifs non courants"	0	0	0
Rubrique "Autres passifs courants"	2 130 537	2 123 087	7 450
Compte "Intérêts courus"	1 887	4 940	-3 053
Ajustement lié à la décision distribution de dividendes "Interdis"	-220	-220	0
Total	2 132 204	2 127 807	4 397

7- Plus ou moins-value de cession d'immobilisations

Désignation	Solde au 31/12/2017
Valeur brute des immobilisations cédées	116 245
Amortissements cumulés	-116 205
VCN	40
Prix de vente	24 500
Plus-value de cession d'immobilisations	-24 460

8- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017
Logiciels	0
Marques et brevets	-9 937
Agencement, aménagement & installation	-42 203
Matériels d'exploitation	-679 745
Materiels de transport	-762 542
Aménagement matériel de transport	-15 778
Equipement de bureau	-2 708
Materiels informatiques	-5 220
Autres immobilisations corporelles	-14 739
Immobilisations en cours	-2 000
Total	-1 534 872

9- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017
Prix de cession - Matériel de transport	24 500
Total	24 500

10- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017
Titres de participation	0
Dépôts et cautionnements versés	-168 477
Total	-168 477

11- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017
Récupération - Dépôts et cautionnements versés	117 500
Total	117 500

12- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017
Dépenses inscrites en charges à répartir "Céréalis"	-47 114
Dépenses inscrites en charges à répartir "Bolério"	-80 218
Total	-127 332

13- Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017
Encaissement emprunt	460 198
Encaissement leasing	438 279
Total	898 477

14- Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017
Remboursement emprunts bancaires	-837 299
Remboursement emprunts leasing	-376 948
Total	-1 214 247

15- Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 530 198	1 950 000	580 198
Total	2 530 198	1 950 000	580 198

16- Trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Rubrique "Placements et actifs financiers"	617 722	1 085 756	-468 034
Rubrique "Liquidités"	6 394 966	4 206 291	2 188 675
Compte "Chèques à payer"	-821 656	-233 294	-588 362
Compte "Découverts bancaires"	-907 160	-1 509 430	602 270
Total	5 283 872	3 549 322	1 734 550

17- Tableau de correspondance de trésorerie Bilan/Flux

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	6 394 966	4 206 291
Placements et actifs financiers	617 722	1 085 756
Concours bancaires et autres passifs financiers	-5 107 450	-4 643 570
<i>Ajustements</i>		
Échéances à moins d'un an leasing	453 845	421 951
Échéances à moins d'un an emprunt	392 704	523 954
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 530 198	1 950 000
Intérêts courus	1 887	4 940
Total trésorerie fin de période	5 283 872	3 549 322

GROUPES CÉRÉALIS

Immeuble Amir el Bouhaira, Appt n°1, rue
du lac Turkana, les berges du lac, 1053,
Tunis – Tunisie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « *CEREALIS* », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables, arrêtés au 31 décembre 2017.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan consolidé de 25 508 389,996 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé de 2 084 456,210 TND

À notre avis, les états financiers consolidés annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « *CEREALIS* » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologies qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions doivent être traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, toutefois nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La responsabilité du rapport de gestion sur l'exercice 2017, incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous ne n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe au votre conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exprimons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet d'une incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Fait à Tunis, le 09 mai 2018

Le Commissaire Aux Comptes

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2018 faisant apparaître un total bilan de 1 447 188 Dinars et un actif net de 1 424 790 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2018, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons relevé les dépassements suivants :

- Les actions d'OPCVM représentent 5,02% de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.
- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 25.41% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 31 Mars 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 079 517	1 157 654	1 131 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	645 344	654 221	647 573
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	434 173	503 433	483 858
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		367 672	290 038	282 531
a - Placement monétaires	4-4	206 141	205 477	203 030
b - Disponibilités	4-5	161 531	84 560	79 502
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 447 188	1 447 692	1 413 962
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	22 106	20 718	21 953
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	291	1 126	291
TOTAL PASSIF		22 398	21 844	22 245
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-8	1 371 186	1 372 624	1 344 391
CP 2 - Sommes distribuables		53 605	53 224	47 327
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	47 327	48 053	4
b - Sommes distribuables de la période		6 278	5 171	47 323
ACTIF NET	4-10	1 424 790	1 425 848	1 391 718
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 447 188	1 447 692	1 413 962

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Mars 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		6 379	6 296	52 133
a - Dividendes	5-1	-	-	25 224
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	6 379	6296	26 908
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	3 375	2 966	12 736
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 754	9 262	64 869
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	-3 476	- 3 413	- 13 746
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 278	5 849	51 122
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5	-	- 835	- 3 386
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 278	5 014	47 736
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6	-	157	- 413
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 278	5 171	47 323
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	- 157	413
* Variation des +/- values potentielles sur titres		36 059	16 096	34 333
* +/- values réalisées sur cession des titres		-9 199	- 10 039	- 10 050
* Frais de négociation de titres		-65	- 106	- 154
RESULTAT NET DE LA PERIODE		33 073	10 965	71 865

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 Mars 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	6 278	5 014	47 736
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	36 059	16 096	34 333
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-9 199	- 10 039	- 10 050
d - Frais de négociation de titres	- 65	- 106	- 154
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 45 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	85 062	153 023
* Capital	-	81 384	147 939
* Régularisation des sommes non distrib.	-	658	543
* Régularisations des sommes distrib.	-	3 019	4 540
b - Rachats	-	-	- 117 004
* Capital	-	-	- 113 221
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	369
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 4 152
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 073	96 027	61 897
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 391 718	1 329 821	1 329 821
b - En fin de période	1 424 790	1 425 848	1 391 718
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	18 773	18 279	18 279
b - En fin de période	18 773	19 437	18 773
VALEUR LIQUIDATIVE	75,895	73,357	74,134
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	2,38%	0,83%	5,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2018

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2018 un montant net de 1 079 517 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-03-2018	% de l'actif
Actions et droits rattachés		577 160		573 845	39,65%
ADWYA	1 805	10 979	5,703	10 294	0,71%
ARTES	10 491	80 341	7,268	76 249	5,27%
ATL	5 000	14 650	3,202	16 010	1,11%
BTE ADP	1 250	37 080	16,503	20 629	1,43%
CARTHAGE CEMENT	11 375	28 985	2,203	25 059	1,73%
CIL	485	6 148	17,280	8 381	0,58%
ENNAKL	1 000	10 500	10,324	10 324	0,71%
NEW BODY LINE	1 634	8 739	5,294	8 650	0,60%
SFBT	1 000	18 334	23,639	23 639	1,63%
SIAME	12 000	29 520	2,460	29 520	2,04%
SIPHAT	610	14 136	5,000	3 050	0,21%
SOPAT	6 000	8 100	0,616	3 696	0,26%
SOTETEL	6 000	21 711	2,692	16 152	1,12%
SOTUVER	15 499	62 938	5,474	84 842	5,86%
SOTUVER NG 01012018	1 346	5 170	5,120	6 892	0,48%
SPDIT	6 000	61 800	8,810	52 860	3,65%
TPR	11 380	32 600	3,886	44 223	3,06%
TUNIS RE	4 800	44 366	8,220	39 456	2,73%
Wifack Bank	13 995	81 064	6,711	93 920	6,49%
Obligations		422 640		434 173	30,00%
ATL 2013-1	1 000	60 000		63 067	4,36%
BNA 2009 sub	1 000	46 640		48 616	3,36%
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		63 068	4,36%
CIL 2016-2	1 200	96 000		96 694	6,68%
HL Sub 2015-1	1 000	100 000		102 187	7,06%
TL 2013-2 B	1 000	60 000		60 540	4,18%
Titres OPCVM		70 838		71 499	4,94%
SICAV L'EPARGNANT	686	70 838	104,226	71 499	4,94%
TOTAL		1 070 639		1 079 517	74,59%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à un montant de 645 344 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Actions et droits rattachés	577 160	652 833	630 152
Différence d'estimation sur actions	-3 315	-58 781	-39 754
Actions SICAV	70 838	58 339	56 135
Différence d'estimation sur actions SICAV	661	1 830	1 040
Total	645 344	654 221	647 573

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/03/2018, un montant de 434 173 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Obligations	422 640	493 310	466 640
Intérêts courus	11 533	10 123	17 218
Total	434 173	503 433	483 858

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 206 141 Dinars au 31/03/2018. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	6 141	5 477	3 030
Total	206 141	205 477	203 030

4-5 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 161 531 Dinars au 31/03/2018 contre un solde de 84 560 Dinars au 31/03/2017 et représentent les avoirs en banque.

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2018, à 22 106 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Gestionnaire	2 378	2 381	2 336
Commission réseau	18 870	17 489	18 522
Commission dépositaire	859	848	1 095
Total	22 106	20 718	21 953

4-7: Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2018, à 291 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	291	291
Contribution conjoncturelle à payer	0	835	0
Total	291	1 126	291

4-8 : Capital

Au 31/03/2018, le capital a atteint un niveau de 1 371 186 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,10 %par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2017, et une hausse de 1,99 %par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2017. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Capital social	1 449 949	1 415 231	1 415 231
Souscriptions	0	81 384	147 939
Rachats	0	0	-113 221
Frais de négociation de titres	-65	-106	-154
Variation d'estimation / actions	-3 315	-58 781	-39 754
Variation d'estimation / Titres OPCVM	661	1 830	1 040
Plus value/ actions	7 472	0	3 087
Moins value/ actions	-17 892	-10 200	-13 516
Plus value/Titres OPCVM	1 221	161	435
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	-56
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 040	-1 292	-1 292
+/- val/report actions	39 754	74 339	74 339
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 476 745	1 502 566	1 474 079
Sommes non distribuables / exercice clos	-105 559	-130 600	-130 600
Régul des sommes non distribuables (souscription)	0	658	543
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	0	369
Sous-total 2	-105 559	-129 942	-129 688
Capital	1 371 186	1 372 624	1 344 391

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2018, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	1 344 391
Nombre de titres	18 773
Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9 199
Frais de négociation de titres	-65
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-03-2018

Montant	1 371 186
Nombre de titres	18 773
Nombre d'actionnaires	44

4-9 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2018, à 47 327 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Report à nouveau sur arrondis de coupons	0	0	4
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	47 327	48 053	0
Total	47 327	48 053	4

4-10: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2018, à 1 424 790 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2017 de 0,08 %.

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Capital	1 371 186	1 372 624	1 344 391
Sommes distribuables	53 605	53 224	47 327
Total	1 424 790	1 425 848	1 391 718

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2018, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des actions	0	0	22 628
Revenus des Titres OPCVM	0	0	2 596
Total	0	0	25 224

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2018, un montant de 6 379 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	11 533	10 123	17 218
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-17 218	-10 814	-10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	12 064	6 987	20 504
Total	6 379	6 296	26 908

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 375 Dinars au titre du premier trimestre 2018. Ils se détaillent comme suit :

	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus compte à terme (Potentiel)	6 141	5 477	3 030
Revenus compte à terme (Report)	-3 030	-2 811	-2 811
Revenus compte à terme échus	0	0	11 243
Intérêts sur comptes de dépôts	264	300	1 274
Total	3 375	2 966	12 736

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2018, un montant de 3 476 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 781	2 731	10 997
Rémunération de réseau (2)	348	341	1 375
Rémunération du dépositaire (3)	348	341	1 375
Total	3 476	3 413	13 746

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	835	3 386
Total	0	835	3 386

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	157	-1 677
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachat)	0	0	2 091
Total	0	157	413